

## Analyses

### Parité hommes-femmes et emploi rural dans le monde État des lieux, tendances et disparités

**Nikita SHAHBAZI**

Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, FAO

A l'heure actuelle, 75 % des pauvres dans le monde vivent dans les zones rurales des pays en développement. Pour ces populations, l'agriculture demeure la principale source de subsistance. D'après les estimations, 86 % des populations rurales dépendent de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'élevage pour vivre. Consciente de l'importance de l'agriculture en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement, la communauté internationale s'attache à traiter les problématiques de ce secteur, notamment le faible rendement, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

Si l'agriculture des pays en développement n'atteint pas son potentiel, c'est principalement parce qu'elle ne tire pas suffisamment parti de l'une de ses ressources les plus précieuses, à savoir les femmes. Celles-ci représentent plus de la moitié des pauvres des régions rurales. 70 % à 80 % de la main d'œuvre agricole des régions rurales sont des femmes au foyer. Elles participent au marché de l'emploi rural en qualité notamment de producteurs indépendants, de travailleurs journaliers ou d'aides familiales non rémunérées. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les femmes produisent entre 60 % et 80 % de la nourriture dans la plupart des pays en développement, et la moitié de la production mondiale de denrées alimentaires.

Ces données montrent que si hommes et femmes ne bénéficient pas de chances égales, les efforts déployés par les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour assurer le développement agricole, réduire la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire seront compromis.

#### Une contribution féminine dépréciée

Le concept de « différenciation entre les sexes » renvoie aux attributs sociaux et familiaux respectifs des hommes et des femmes. Elle constitue d'ailleurs une variable essentielle à l'analyse des responsabilités, des contraintes, des opportunités, des incitations, des coûts et des bénéfices en agriculture.

Bien que, dans les régions rurales, les femmes soient appelées à accompagner les hommes dans un large éventail d'activités pour la productivité agricole et la croissance économique, leur contribution est systématiquement marginalisée dans l'emploi rural et le développement agricole. Ce phénomène est imputable à deux raisons :

D'abord, le travail des femmes est le plus souvent non rémunéré ou non considéré. Les femmes travaillent généralement dans l'exploitation de leurs époux ou de ses parents, parce qu'elles ont un faible pouvoir de négociation au sein de la famille et parce qu'il leur est difficile de se dégager de leurs obligations pour trouver d'autres types d'emplois. Il y a deux fois plus de femmes que d'hommes qui s'acquittent de tâches non rémunérées, tandis que les hommes qui ont des emplois agricoles rentables sont beaucoup plus nombreux que les femmes.

#### Au sommaire de ce numéro :

##### Dossier « Les femmes en agriculture et en milieu rural »

##### - Analyses

*Parité hommes-femmes et emploi rural dans le monde : état des lieux, tendances et disparités*, par Nikita Shahbazi (FAO)

*Les femmes méditerranéennes en agriculture*, par Karen Serres (FIPA)

*Les femmes et la diversification de l'économie rurale en Italie*, par Veronica Navarra (ONILFA)

*La titularité partagée dans les exploitations agricoles*, par Paloma López-Izquierdo (MARM, Espagne)

*Femmes et gestion des ressources hydriques en Méditerranée*, par Rosanna Quagliariello (CIHEAM-IAM Bari)

##### - Interviews

Wafa'a Dikah Hamzé (Projet Nowara, Liban)

Faouzia Slama (GIAS et CNFCE, Tunisie)

##### Publications

##### Agenda

##### Dernières publications sur l'Observatoire

#### CIHEAM

Secrétariat Général

11 rue Newton  
75116 Paris  
France

+33(0)153239100

www.ciheam.org

#### La Lettre de veille du CIHEAM

Directeur  
de la publication

**Francisco Mombiola**  
Secrétaire Général  
CIHEAM

---

Rédacteur en chef

**Sébastien Abis**  
CIHEAM-SG

---

Assistante de  
rédaction

**Paula Cusí Echaniz**  
CIHEAM-SG

---

Comité scientifique

**Elena Kagkou**  
CIHEAM-SG

**Martine Padilla**  
CIHEAM-IAMM

**Nicola Lamaddalena**  
CIHEAM-IAMB

**Antonio  
Lopez-Francos**  
CIHEAM-IAMZ

**Georges Baourakis**  
CIHEAM-MAICH

### CIHEAM

Créé en 1962,  
le CIHEAM  
est une organisation  
intergouvernementale  
qui regroupe  
treize Etats du Bassin  
méditerranéen.

Le CIHEAM  
se structure autour d'un  
Secrétariat Général  
(Paris) et de quatre  
Instituts Agronomiques  
Méditerranéens  
(Bari, Chania,  
Montpellier  
et Saragosse)

Avec au cœur de sa  
mission de coopération  
trois grandes activités  
complémentaires  
(formations spécialisées  
post-universitaires,  
recherches en réseau et  
animation du débat  
politique régional), le  
CIHEAM s'impose  
comme une référence  
dans son domaine  
d'activité : l'agriculture,  
l'alimentation et  
le développement rural  
durable en  
Méditerranée.

Actuellement,  
M. Abdelaziz Mougou et  
M. Francisco Mombiela  
sont respectivement  
Président  
et Secrétaire général  
du CIHEAM.

Ensuite, si les femmes aident leurs maris au travail dans les champs, leur principale responsabilité demeure le soin des enfants et de la maison : ravitaillement en eau et en bois de chauffage, préparation de la nourriture, etc. Ces tâches confinent les femmes dans l'espace domestique. Même celles qui ont un emploi dans les régions rurales, consacrent en moyenne quatre fois plus d'heures que les hommes à des tâches non rémunérées. Cela réduit leurs chances de s'organiser, de former des réseaux et d'investir dans leur capital humain et social, ce qui mine leur pouvoir de négociation au sein de la famille et de la communauté, ainsi que dans leur environnement de travail. Tout cela comporte des incidences négatives sur la productivité agricole, le revenu familial et la croissance économique et rurale.

En favorisant la participation des femmes à l'économie dans les régions rurales et en puisant dans leur potentiel largement inexploité, l'on pourrait par conséquent imprimer une dynamique nouvelle au développement rural.

### Les obstacles à la participation économique des femmes dans les régions rurales

Les données réunies – et elles sont de plus en plus nombreuses – montrent que les femmes sont davantage portées que les hommes à investir leur revenu dans l'alimentation et le développement des enfants. Il est donc essentiel de créer pour elles des opportunités et des emplois mieux rémunérés, afin de garantir l'avenir des générations futures et de réduire la pauvreté. Mais il faut pour cela surmonter les obstacles suivants :

#### - *Des emplois mal payés et précaires dans les régions rurales*

L'un des problèmes majeurs affectant les marchés ruraux du travail est l'existence de « travailleurs pauvres ». L'expression désigne des personnes qui travaillent mais gagnent trop peu pour dépasser le seuil de pauvreté, en raison de la faible productivité du travail, de la temporalité des emplois offerts ou du sous-emploi. Le phénomène est largement imputable au caractère souvent saisonnier des activités du milieu rural en général. Cependant, ce sont les femmes qui représentent la majeure partie des travailleurs pauvres des régions rurales. Le fait qu'elles soient considérées comme une main d'œuvre flexible avec un faible niveau de capital humain, ainsi que la ségrégation au travail et leur faible pouvoir de négociation, contribuent largement à cette situation.

#### - *Capital humain*

Le manque d'opportunités et l'absence d'infrastructures scolaires adéquates et équipées d'installations sanitaires réduisent l'accès des filles à l'éducation. En outre, dans les régions rurales, les filles sont soumises à davantage de contraintes culturelles qui pèsent sur leur éducation, et sont souvent responsables de la garde de leurs cadets. Cette forme de discrimination précoce contribue également à limiter l'accès des filles au marché rural du travail et, partant, leur contribution aux économies rurales. Mais les femmes sont aussi désavantagées en termes de retour d'investissement de leur capital humain. En effet, on constate un fossé des salaires de 80 % entre les hommes et les femmes dans les pays développés ou en développement. Cet écart ne s'explique pas autrement que par la discrimination entre hommes et femmes. L'existence de cette discrimination sur les marchés du travail, accompagnée des rôles sociaux attribués aux femmes, rend moins motivant l'investissement dans l'éducation et l'avenir des filles. Par ailleurs, la formation professionnelle est essentiellement conçue pour les exploitants masculins. Les stratégies d'extension agricoles mettent traditionnellement l'accent sur l'augmentation de la production de cultures, en offrant aux hommes la formation, l'information et l'accès aux produits et services nécessaires. Comme les femmes sont sous-représentées dans les programmes formels de formation, le contenu de cette formation est rarement adapté à leurs besoins, de sorte qu'elles ont du mal à acquérir les compétences nécessaires. Résultat, leur participation aux activités agricoles s'en trouve réduite.

#### - *Ségrégation*

Les femmes du monde rural, dont les tâches et les responsabilités sont souvent circonscrites, travaillent dans moins de secteurs que les hommes. Par exemple, c'est sur les femmes que repose généralement la production de nourriture et de cultures de subsistance, tandis que les hommes prennent en charge les cultures commerciales. Cette ségrégation des activités constitue une barrière pour les femmes, les empêchant de s'orienter vers de meilleurs emplois dans d'autres secteurs, lorsque l'opportunité se présente. La ségrégation des activités, le fait que les femmes s'acquittent de tâches non rémunérées, a débouché sur une « féminisation » des mauvais emplois dans le secteur agricole.

#### - *Faible pouvoir de négociation*

Le quatrième facteur qui empêche les femmes de participer plus largement aux économies rurales et d'avoir un revenu décent réside dans leur faible pouvoir de négociation, à la fois à la maison et sur le marché du travail. La voix des femmes n'est généralement pas entendue et leurs intérêts ne sont le plus souvent pas pris en compte dans le processus de prise de décision. Et cela à cause de la prédominance des femmes dans les emplois non rémunérés et peu qualifiés.



**CIHEAM**  
Centre International de Hautes Études  
Agronomiques Méditerranéennes

## Conseil d'Administration du CIHEAM

Depuis la fin 2009 il y a eu des nouvelles nominations parmi les délégués des pays membres du CIHEAM qui siègent au Conseil d'Administration :

M. Toufik MADANI,  
directeur de la  
Formation au sein du  
ministère de  
l'Agriculture algérien,  
est le nouveau délégué  
de l'Algérie remplaçant  
M. Mohamed Fouad  
RACHEDI.

M. Pavlos D. PEZAROS,  
Directeur de la politique  
agricole et de  
documentation du  
ministère grec de  
Développement rural et  
de l'Alimentation,  
succède à M. Eleftherios  
TJAMOS en tant que  
délégué grec.

Mohammed SADIKI,  
directeur de l'Institut  
agronomique et  
vétérinaire Hasssan II  
est le nouveau délégué  
marocain remplaçant M.  
Fouad GUESSOUS.

Par conséquent, outre la faible quantité des opportunités d'emploi pour les femmes des régions rurales, il convient de prendre en considération la qualité de leur emploi en termes de productivité, de revenus et de conditions de travail. Par ailleurs, ces dernières années, l'émigration des travailleurs masculins a conduit à une augmentation significative du nombre de femmes occupant des emplois salariés dans les régions rurales. Cependant, les emplois que les femmes sont obligées d'accepter n'offrent ni salaire régulier, ni protection sociale, tandis que les conditions de travail demeurent précaires. Il est donc important que les femmes participent pleinement à des instances représentatives de manière à faire entendre leur voix et à améliorer leurs conditions de travail.

### - Accès limité aux biens

Les inégalités d'accès aux biens entre hommes et femmes dans les régions rurales limitent les possibilités qu'ont les femmes de s'engager efficacement dans des activités agricoles, et compromettent par conséquent leur productivité, leurs revenus et leur accès à des conditions de vie décentes. Les régimes de propriété, les conditions légales d'accès aux biens et aux ressources productives et les lois sur l'héritage, sont les principaux obstacles auxquels les femmes se heurtent. Dans certains pays en développement, les lois et les coutumes affectent le degré de contrôle que les femmes peuvent avoir sur les terres. Bien que les femmes représentent 70 % de la main d'œuvre rurale, moins de 10 % d'entre elles sont propriétaires et contrôlent l'utilisation de leurs biens à travers des parents de sexe masculin. Lorsque le droit à la propriété leur est refusé, les femmes perdent tout accès à d'autres moyens (services financiers, information) avec tout ce que cela entraîne. L'absence de crédit entrave le développement des marchés ruraux, aussi bien que les économies locales et nationales.

### - Les coutumes sociales et les lois

Les différences d'accès au capital social ou humain, aux opportunités d'emploi, ainsi que la division des tâches, sont déterminées par les pratiques socioculturelles, les croyances et les valeurs. L'agriculture est un secteur où dominent les valeurs et mentalités traditionnelles, limitant les opportunités des femmes. Dans certains pays, les normes sociales définissent, non pas seulement la nature, mais aussi les conditions de travail imposées aux femmes. De sorte que les femmes produisent moins qu'elles ne pourraient le faire, voire moins que leur ménage ne l'exige.

## Conclusions et remarques

Une participation accrue des femmes à l'économie en dehors de l'espace domestique comporte de nombreux effets positifs sur la production agricole et le développement rural. Lorsqu'elles participent pleinement à l'économie, les femmes maîtrisent mieux leurs revenus, investissent davantage dans le bien-être de leurs enfants et renforcent leur capital social. Mais encore faut-il qu'elles aient accès à une meilleure information, à des ressources économiques et à de meilleures opportunités d'emploi. Ces conditions remplies, les inégalités entre hommes et femmes dans les économies rurales seront considérablement réduites.

Les disparités de genre dans la distribution des ressources et des opportunités d'emploi sont un phénomène que l'on retrouve partout dans le monde. Elles sont problématiques car elles se traduisent par des coûts économiques élevés et obèrent la création de richesse et la réduction de la pauvreté. Ces inégalités revêtent par ailleurs des formes différentes en fonction du contexte social, culturel et économique. Il est donc essentiel d'envisager les femmes des régions rurales comme un groupe social hétérogène et de concevoir pour elles des politiques et des services qui tiennent compte de cette diversité, ce qui suppose une approche capable de cerner les contraintes spécifiques à chaque sexe et selon la situation du pays. Par exemple, si les femmes ne sont pas représentées dans les organisations professionnelles, les associations d'agriculteurs ou les syndicats, il conviendra d'appliquer des systèmes de quotas afin d'augmenter le nombre de femmes et de garantir la prise en compte des intérêts des femmes dans ces instances. Si des emplois mal payés empêchent les femmes d'acquérir de nouvelles compétences et aptitudes, c'est sur les clivages entre les tâches et les responsabilités des hommes et des femmes qu'il faudra travailler. Sachant toutefois que les disparités entre hommes et femmes dans les régions rurales sont souvent multiples et liées les unes aux autres, cette approche spécifique doit s'accompagner d'un ensemble de mesures complémentaires permettant effectivement aux femmes de participer au développement de l'agriculture : réformes légales donnant aux femmes un accès à la propriété foncière, mise en place de programmes de formation professionnelle, création de crèches, etc.

Enfin, il est important que les hommes soient associés à la réflexion engagée sur le problème des disparités, ainsi qu'à la recherche de solutions pour augmenter leur production agricole et leurs revenus. L'égalité des chances entre hommes et femmes est un enjeu qui va au-delà d'une plus grande participation des femmes à l'économie et aux processus de prise de décision : l'amélioration des conditions de vie de leurs enfants, de leur famille et de leur communauté en dépend également. L'objectif est de trouver une situation triplement gagnante : pour les femmes, les hommes et leur communauté.

**Nikita SHAHBAZI**

## Les femmes méditerranéennes en agriculture

**Karen SERRES**

Présidente du groupe femmes en agriculture de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA)

L'agriculture est l'activité économique principale des zones rurales des pays méditerranéens. Dans l'ensemble de ces pays, il est cependant constaté que les zones rurales sont affectées par la pauvreté, un taux de chômage élevé, des carences en infrastructures, une dégradation du terroir et un exode rural constant. Même si les agricultrices méditerranéennes travaillent généralement dans des exploitations familiales de petite taille, elles contribuent activement au développement économique et social de leur région et jouent un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire et le développement du monde rural. Malgré ce rôle important, très peu de statistiques sont disponibles concernant les femmes dans l'agriculture méditerranéenne et ceci est encore plus notable sur la rive sud de la Méditerranée. Le pourcentage de femmes dans la population active agricole varie d'environ 40% en Italie à 70% en Turquie. Pour autant, même dans des contextes nationaux différents, des similitudes au sein de la communauté agricole féminine demeurent, notamment sur cinq points fondamentaux :

- la reconnaissance professionnelle et l'accès aux biens et services inhérents à cette reconnaissance ;
- la formation initiale et continue à la fois technique et non technique ;
- la pénibilité et les conditions de travail ;
- la difficile conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ;
- la présence et le pouvoir décisionnel des agricultrices dans les organisations agricoles.

### Manque de reconnaissance et accès difficile aux biens

Le travail des agricultrices méditerranéennes est conditionné par des facteurs sociaux. Les femmes méditerranéennes sont confrontées à une société patriarcale qui conduit à des inégalités homme-femme observables dans le secteur agricole de l'ensemble des pays méditerranéens.

Les agricultrices méditerranéennes sont trop rarement reconnues pour le travail qu'elles fournissent car il reste souvent informel. Il découle de cette approche informelle du métier d'agricultrice une spirale négative où trois problématiques (accès aux ressources, accès aux finances et statut social) s'imbriquent et interagissent. En effet, n'ayant pas ou peu accès aux finances, les agricultrices ne peuvent acheter les semences et autres intrants, matériaux et outils indispensables pour développer leurs activités et ainsi générer les ressources nécessaires pour acquérir un statut social. De plus, les agricultrices connaissent des difficultés d'accès aux ressources naturelles (terre, eau, etc.). Tout ceci a des conséquences sur leurs conditions de vie et celles de leur communauté et contribue à rendre précaire la situation des agricultrices en Méditerranée.

L'accès au marché peut, dans certains cas, être entravé par des us et coutumes qui limitent la possibilité de commercer ou marchander certains produits agricoles; ceci est notamment le cas au sud de la Méditerranée pour le bétail. Quels que soient les produits à commercer, les difficultés d'accès aux crédits et le peu de formation des agricultrices posent de réels problèmes quant à leurs possibilités de profiter pleinement des marchés agricoles. Dans certains pays, les coutumes liées à la nécessité de limiter les mouvements hors foyer, compliquent également la possibilité, pour les agricultrices, de tirer le meilleur prix de leurs produits. Pour des raisons traditionnelles et culturelles, des facteurs spécifiques liés à l'accès au foncier viennent s'ajouter aux autres handicaps que subissent les agricultrices. Il arrive souvent que les terres soient la propriété du conjoint agriculteur, qu'elles soient déclarées au nom du conjoint uniquement ou que les femmes n'aient pas le droit d'administrer elles-mêmes leurs biens : par exemple en Egypte, les femmes ne sont pas autorisées à administrer les biens dont elles ont hérités et en Syrie, elles doivent renoncer à leur droit sur la terre.

L'accès aux financements est aussi un réel problème pour les agricultrices car il est lié au patrimoine et aux facteurs culturels. Si les femmes n'ont pas accès à des financements adéquats, elles ne peuvent pas se procurer les ressources productives nécessaires à l'exercice de leur métier, ce qui entrave toute évolution vers le professionnalisme de leurs activités à travers la croissance des entreprises et l'obtention d'un réel statut social. Les agricultrices méditerranéennes manquent donc de moyens leur permettant d'exercer leur travail de façon dynamique et pérenne, les incitant parfois, en désespoir de cause, à accepter des emplois d'ouvrières agricoles mal rémunérés. Certains de ces problèmes sont en cours d'amélioration grâce à des institutions de micro finance implantées en milieu rural.

Des politiques structurelles et un cadre réglementaire permettant aux femmes travaillant dans le secteur agricole de sortir de l'économie informelle favoriseraient des emplois de qualité et ouvriraient l'accès aux financements (lois agraires quant au droit du sol, politiques sociales ayant trait à la couverture sociale et au statut des personnes travaillant en agriculture, règles de caution et hypothèque appliquées par les banques et organismes financiers, etc.).

### IAM Montpellier

Du 21 au 23 Octobre  
2010 aura lieu à  
l'Université libanaise à  
Beyrouth un Séminaire  
international sur "Les  
démarches qualité dans  
l'espace euro-  
méditerranéen  
d'enseignement  
supérieur et de  
recherche dans les  
sciences du vivant".

Ce séminaire est co-  
organisé par  
l'association Quares  
(Association pour la  
qualité en recherche et  
en enseignement  
supérieur) et l'IAMM  
(dont les processus  
pédagogiques sont  
certifiés ISO 9001), ainsi  
qu'avec d'autres  
partenaires libanais et  
méditerranéens.

Le séminaire proposera  
en alternance des  
séances plénières  
comprenant des  
partages d'expériences,  
des témoignages, des  
tables rondes et des  
ateliers de travail sur  
des problématiques plus  
ciblées.

Cette rencontre fait  
partie d'une  
collaboration régulière  
entre QuARES et l'IAMM,  
depuis 2006,  
notamment pour  
l'organisation de  
séminaires  
méditerranéens pour  
promouvoir les  
démarches qualité en  
enseignement supérieur  
comme en recherche.

Ces mesures devraient aussi protéger les agricultrices en cas d'accidents de la vie (handicap du mari, veuvage, etc.) afin qu'elles puissent poursuivre leur travail agricole si elles le désirent et conserver la propriété de l'exploitation familiale.

### **Niveau de formation et son accessibilité**

Les niveaux d'éducation et de formation professionnelle des agricultrices sont relativement peu élevés. Les agricultrices entrent souvent dans le métier de l'agriculture après leur mariage avec un agriculteur ce qui implique peu ou pas de formation initiale. En effet, la majorité ignorait que l'agriculture allait être un jour leur métier. Le manque de formation professionnelle des agricultrices entrave leur reconnaissance, au sens où elles ne sont pas considérées comme exerçant un véritable métier mais comme femmes d'agriculteurs. Si des progrès ont été réalisés en matière de scolarisation des zones rurales dans l'ensemble des pays méditerranéens, l'inégal accès à l'éducation et à la formation entre les zones urbaines et rurales d'une part, et entre hommes et femmes d'autre part, persiste.

Dans les zones rurales de certains pays, le manque d'infrastructures scolaires, et/ou d'infrastructures de base (routes, électricité, eau potable...) limite l'accès des filles aux écoles agricoles ou à des formations pour adultes. Les contraintes familiales et professionnelles constituent un réel frein à une éducation et une formation de qualité pour les agricultrices et les futures agricultrices. En outre, le manque de ressources financières peut faire diminuer la qualité des formations dispensées aux agricultrices. Dans les pays sud méditerranéens, les formations sont relativement informelles et le manque de moyens est davantage marqué. Des formations liées aux pratiques agricoles plus complètes et de qualité permettraient aussi de renseigner les agricultrices sur les résultats récents de la recherche dans le domaine agricole et contribueraient à améliorer leur efficacité. Un meilleur niveau de qualification des agricultrices les aiderait à sortir d'une situation précaire. Le besoin de formation adulte, à la fois pour les compétences techniques mais aussi pour permettre l'émergence de femmes leaders, a d'ailleurs fait l'objet d'une des principales conclusions du groupe de travail des femmes en agriculture de la Méditerranée au sein de la FIPA.

### **Conditions de travail**

Les agricultrices effectuent un travail difficile sur le plan physique avec des horaires longs et contraignants. De par la non reconnaissance sociale et la variabilité des récoltes et des prix de vente de leurs produits, les agricultrices ont des conditions de vie précaires. Les activités agricoles dont elles ont la charge sont nombreuses et diverses, essentiellement non mécanisées et à forte intensité de main d'œuvre comme la production de produits laitiers, de fruits et légumes, de produits transformés etc. Elles gèrent souvent les tâches liées aux semences, à l'irrigation, à la fertilisation des sols, à la récolte et au stockage des denrées. Elles ont également la charge de gérer l'eau (collecte et stockage). Enfin, elles sont souvent fortement impliquées dans la transformation de la production agricole et font de la vente directe. Les travaux manuels pénibles leur sont plus souvent réservés que le maniement de machines performantes et modernes qui, de plus, ne sont pas étudiées en tenant compte de la morphologie féminine.

### **Complexité à concilier vie professionnelle et vie familiale**

Une difficulté supplémentaire rencontrée par les femmes rurales méditerranéennes est la conciliation entre leurs activités agricoles et leur vie familiale, d'autant plus qu'elles sont éloignées des services essentiels qui sont concentrés dans les zones urbaines : écoles, centres de formation, services de garde pour enfant ou personnes âgées, services médicaux, etc. Dans les zones rurales de certains pays du Sud de la Méditerranée, les agricultrices sont encore trop éloignées de l'information en matière de prévention santé et d'hygiène. La diffusion de moyens de contraception et de médicaments est restreinte, de même que l'accès aux services d'urgence, ce qui explique en partie le fort taux de natalité et de mortalité en couches. Les pays du Nord ont certes une longueur d'avance sur ce thème mais les services de santé de proximité sont actuellement menacés pour des raisons d'économies nationales. Cela engendre des délais d'attente supérieurs et une plus grande distance à parcourir pour un même suivi médical, ce qui peut entraîner des conséquences néfastes sur la santé, la prévention et l'intervention rapide en cas d'accident du travail. La charge lourde de travail agricole, conjuguée à des responsabilités traditionnellement réservées à la femme, sont un frein aux engagements d'agricultrices dans les organisations agricoles (coopératives, syndicats, chambres d'agriculture etc.)

### **Peu de présence et de pouvoir dans les organisations agricoles**

Dans les situations où les agricultrices peuvent participer pleinement aux activités des organisations agricoles, elles deviennent un levier d'action positif pour l'agriculture au féminin. Les organisations agricoles sont souvent le moteur pour permettre la formation, l'information et l'échange d'expériences entre agricultrices, qui sont très importants pour la position des femmes rurales méditerranéennes.

## Congrès International de l'Horticulture 2010

Du 22 au 27 août 2010  
s'est tenu le 28ème  
Congrès International de  
l'Horticulture (IHC), à  
Lisbonne.

Le thème de ce Congrès  
était « Science et  
horticulture pour les  
personnes » pour  
souligner la  
transversalité de ce  
sujet qui lie des  
scientifiques, des  
producteurs, des  
consommateurs et la  
société dans son  
ensemble.

A cette occasion, le  
CIHEAM et l'IAM Bari ont  
coordonné un séminaire  
portant sur les maladies  
des arbres fruitiers et  
ont participé au  
symposium sur  
l'horticulture biologique.

Pour en savoir plus :  
<http://www.ihc2010.org>

Ces outils organisationnels leur permettront de renforcer leurs capacités, de développer leurs potentiels et aptitudes à l'organisation individuelle et collective. Ils contribuent à une meilleure connaissance des possibilités qui leur sont offertes et à améliorer le montage et la gestion de leurs projets. Les mouvements associatifs d'agricultrices des pays méditerranéens méritent d'être encouragés en tant qu'instrument de développement de l'esprit d'entreprise. La mise en place de tels outils nécessite que les gouvernements prennent conscience de l'importance du travail et valorisent le rôle que les femmes méditerranéennes

rales jouent dans le maintien et l'amélioration de l'activité agricole. Par ailleurs, les organisations agricoles des pays méditerranéens devraient préconiser le développement de programmes qui renforcent la participation des femmes dans les processus décisionnels et appliquer des politiques de quotas de genre pour améliorer la représentation des agricultrices en toute autonomie.

Dans les pays méditerranéens, les agricultrices vivent le plus souvent dans des conditions difficiles. Des mesures et outils qui pourraient permettre une amélioration des conditions existent, encore faut-il que les agricultrices puissent participer elles-mêmes aux échanges et débats sur les pistes à suivre. Il serait intéressant que les instances décisionnelles intègrent les agricultrices lors de la mise en place des actions qui les concernent.

Cela doit d'abord passer par la prise de conscience que les femmes sont un acteur clé du développement rural durable. Les organisations agricoles jouent un rôle important dans le déclenchement de cette prise de conscience. Les femmes regroupées dans les organisations agricoles peuvent mieux défendre leurs droits par des actions de lobbying et affirmer leurs capacités entrepreneuriales et décisionnelles. La FIPA, par exemple, à travers son comité des agricultrices, s'engage à faire connaître les conditions de vie des agricultrices à travers le monde, à promouvoir leur statut, à renforcer leurs capacités et à participer activement dans les organisations agricoles.

### Conclusion

Les principaux obstacles à de bonnes conditions de vie des agricultrices méditerranéennes sont donc liés au manque de formation, à la difficulté de concilier vie familiale et agricole, à des conditions économiques, techniques et financières insuffisantes ainsi qu'au poids des traditions. Les femmes méditerranéennes ont des capacités d'innovation qu'elles mettent au service du développement économique et social du milieu rural. Elles assument également un rôle fondamental pour assurer la sécurité alimentaire. L'égalité des chances entre hommes et femmes en agriculture doit donc devenir une priorité dans l'intérêt même de l'ensemble des acteurs de la Méditerranée.

**Karen SERRES**

## Les femmes et la diversification de l'économie rurale en Italie

**Veronica NAVARRA**

Présidente de l'Observatoire national pour la création d'entreprises et le travail des femmes dans l'agriculture (ONILFA)

Au cours des dernières années, le débat en Italie et dans le monde s'est souvent focalisé sur l'évolution du modèle agricole et sur le rôle très important, car multidimensionnel, que celui-ci peut jouer dans le contexte socio-économique des territoires ruraux. Dans ce cadre, l'entrepreneuriat féminin représente un élément fondamental pour soutenir et promouvoir de nouvelles activités et mettre en œuvre des mesures multifonctionnelles qui ont déjà été introduites et/ou qu'il faudrait progressivement développer. L'objectif de cet article est d'évaluer brièvement l'évolution de la politique italienne en matière d'emploi et de revenus supplémentaires pour les femmes en agriculture. Il s'agit aussi d'étudier certains aspects concernant les différentes formes de contributions des femmes au développement rural et à l'aspect multifonctionnel de l'agriculture.

### La politique de développement rural et d'appui aux femmes agricoles

Avant tout, il est nécessaire de comprendre les objectifs stratégiques des politiques publiques mises en œuvre pour encourager et soutenir le développement du monde agricole et de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'agriculture en Italie.

### Références bibliographiques

- **COPA European Farmers**, "Position paper on behalf of women farmers in the light of the discussions under the Spanish Presidency", avril 2010.
- **Comité économique et social européen**, « Avis sur l'agriculture dans le partenariat euro-méditerranéen », février 2010.
- Réunion du comité des femmes en agriculture de la FIPA, Catane, 22-26 septembre 2009, Cf. [http://www.ifap.org/fileadmin/user\\_upload/ifap/newsFiles/ReunionsCataneSicileComiteMediterraneene.pdf](http://www.ifap.org/fileadmin/user_upload/ifap/newsFiles/ReunionsCataneSicileComiteMediterraneene.pdf)

### IAM Bari

L'IAMB participe à un projet visant l'intégration des pays voisins de l'UE dans le cadre du ERA (European Research Area) intitulé "Amélioration des capacités nationales de surveillance et de suivi pour la gestion intégrée de l'environnement et l'écosystème côtier" (INCAM).

Le projet, d'une durée de deux ans (2011-2012), est coordonné par le Conseil National pour la recherche scientifique du Liban (CNRS) en partenariat avec l'IAMB et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en France.

Les résultats attendus sont la création au sein du CNRS d'un centre régional de recherche d'excellence sur le sol, l'eau, la biodiversité et la gestion des zones côtières; l'incrémentation de la participation des centres de recherche libanaise dans le 7<sup>ème</sup> PCRDT de l'UE; la mise en réseau avec les centres de recherche des autres pays voisins; ainsi que l'augmentation des possibilités d'emploi pour les jeunes scientifiques au Liban.

[www.iamb.it](http://www.iamb.it)

Le ministère italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF) a développé un Plan Stratégique National (PSN) pour la période 2007-2013 résultant de consultations et négociations avec tous les acteurs du secteur, et qui met en place dans la péninsule la politique européenne de développement rural (deuxième pilier de la PAC). Ce Plan identifie quatre priorités en ligne avec les Orientations Stratégiques de la Communauté pour le développement rural adoptées par la Commission européenne :

- L'amélioration de la compétitivité du secteur agricole et forestier ;
- La protection de l'environnement ;
- L'optimisation de la qualité de vie et la diversification de l'économie en milieu rural ;
- La mise en œuvre de l'approche Leader+ du développement rural.

La stratégie définie par le PSN est mise en œuvre à travers 21 Programmes de Développement Rural que gère chacune des régions italiennes. Ce processus est facilité par le «Réseau Rural National» piloté par le MIPAAF avec l'appui d'un Comité de pilotage dont l'ONILFA est d'ailleurs membre. L'intégration de l'approche sur l'égalité des genres dans les Programmes est devenue une priorité dans presque toutes les régions.

L'objectif du Réseau Rural National est d'intégrer toutes les activités liées au développement dans les zones rurales pendant la période de programmation 2007-2013 et d'encourager une active participation de tous les acteurs ruraux. Le Réseau est caractérisé par une structure pyramidale au sommet de laquelle se trouve l'Unité d'Animation et de Coordination (UNAC) et les structures de « support horizontal ». Sous l'UNAC, l'Unité de Gestion et de Coordination a été institué, avec différents groupes de travail thématiques, dont un portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et qui opère en synergie avec l'ONILFA.

Créé en 1997 sur décret ministériel, l'ONILFA est composé de 30 membres, qui représentent les principales institutions publiques et privés du monde agricole et rural en Italie. L'objectif principal de l'Observatoire est de renforcer l'esprit d'entreprise parmi les femmes et d'élargir les connaissances sur le contexte dans lequel les femmes entrepreneurs travaillent. Cela se fait notamment à travers des études *ad hoc* qui peuvent inspirer de nouvelles propositions et/ou des solutions aux problèmes les plus récurrents que rencontrent les femmes rurales.

Pour l'ONILFA, le domaine d'intervention est très large et les activités se répartissent en différents secteurs :

- La recherche (études analytiques, données statistiques);
- Le contrôle (analyse des réglementations dans le secteur de l'emploi en Italie afin de vérifier le respect du principe d'égalité femme-homme dans le marché du travail);
- Les mesures de soutien pour faciliter le travail des femmes entrepreneurs dans les marchés nationaux et internationaux à travers leur participation aux foires et autres manifestations;
- L'information et la communication en organisant des cours de formation/information sur des aspects saillants de la condition des femmes dans les zones rurales.

Les activités de l'Observatoire sont en outre focalisées surtout sur la fonction et le rôle que les femmes doivent jouer afin de renforcer et d'encourager le développement socio-économique dans les zones rurales. Les résultats de toutes ces activités s'avèrent très importants pour les administrations publiques, notamment pendant la phase de définition des nouvelles stratégies et des interventions à adopter afin d'encourager le développement du territoire.

### Les femmes rurales en Italie

En 2009, selon les données du centre de recherche de l'Union italienne des Chambres de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture (*Unioncamere*), les entreprises agricoles gérées par des femmes, étaient au nombre de 245 141, toutes formes juridiques confondues, soit 29 % sur l'ensemble des entreprises en agriculture et 28 % des entreprises féminines tous secteurs confondus. Même si ce chiffre reste inférieur aux exploitations tenues par des hommes, il convient de souligner l'augmentation sensible des entreprises agricoles féminines depuis une décennie. Incontestablement, les femmes assument un rôle juridico-économique croissant dans les entreprises agricoles.

Si on considère les données fournies par l'Institut national de statistique italien (ISTAT), il faut souligner qu'entre 2003 et 2007, le nombre de femmes entrepreneurs en agriculture a connu une diminution de 9% environ, chiffre inférieur par rapport au total (hommes et femmes) qui, lui, enregistre une baisse de 14% (cf. tableau 1). De plus, dans le Nord-est de l'Italie, le nombre de femmes entrepreneurs en agriculture a augmenté d'environ 13 % alors que la région connaissait une diminution générale de 4,6%.

## Controverses de Marciac

Depuis 16 ans, la Mission d'Animation Agrobiosciences organise chaque année « Les Controverses de Marciac » (anciennement Université d'Été de l'Innovation Rurale), manifestation de référence européenne au cœur du Gers (France) qui propose à un vaste public de débattre ensemble sur des enjeux agricoles et alimentaires dans le cadre convivial du festival Jazz In Marciac.

Cette année le rendez-vous a eu lieu du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août, sous l'intitulé « Agriculture, alimentation et société.

La Méditerranée au cœur de l'Europe : sonder les fractures, dévoiler les failles, révéler les accords ».

L'idée était de réfléchir au rôle que l'agriculture a actuellement et peut avoir dans l'avenir au sein des relations euro-méditerranéennes. Le CIHEAM et l'IAM Montpellier ont participé activement à ces 3 jours de débats.

Pour plus d'information : [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

**TABLEAU 1: Entrepreneurs répartis par sexe et zone géographique**

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	TOTAL DES ENTREPRENEURS		FEMMES		TOTAL DES ENTREPRENEURS		FEMMES	
	TAUX 03-05			TAUX 05-07			TAUX 03-07	
<b>NORD OUEST</b>	-8,1	-3,8	-2,6	-2,5	-10,5	-6,2		
<b>NORD EST</b>	-4,7	4,8	0,0	7,3	-4,6	12,5		
<b>CENTRE</b>	-11,8	-11,6	-4,6	-0,3	-15,9	-11,9		
<b>SUD :</b>	-14,5	-15,5	-3,2	3,7	-17,3	-12,4		
<b>SUD</b>	-14,0	-2,5	-16,2	-13,7	0,1	-13,5		
<b>ÎLES</b>	-16,1	-4,5	-19,8	-20,5	13,9	-9,4		
<b>ITALIE</b>	-12,0	-11,5	-2,8	3,0	-14,5	-8,8		

Source : Données ISTAT, statistiques sur l'agriculture et la zootechnie

Dans le tableau 2, on peut remarquer que les femmes entrepreneurs sous une forme juridique individuelle dans la région du Sud correspondent en 2007 à environ 53 % du total des entrepreneurs, soit 5 points de plus que la donnée nationale.

**TABLEAU 2: Femmes entrepreneurs réparties par formes juridiques (en pourcentage)**

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	PERSONNE PHYSIQUE, ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU FAMILIALE			PERSONNES MORALES			TOTAL		
	PERSONNE PHYSIQUE, ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU FAMILIALE	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNE PHYSIQUE, ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU FAMILIALE	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNE PHYSIQUE, ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU FAMILIALE	PERSONNES MORALES	TOTAL
	2003			2005			2007		
<b>NORD OUEST</b>	26,7	12,8	26,5	41,0	7,7	38,5	39,2	6,7	38,5
<b>NORD EST</b>	23,1	9,1	22,9	34,6	5,9	33,7	37,6	9,8	37,1
<b>CENTRE</b>	30,2	11,8	29,9	43,9	10,2	42,8	46,7	7,3	45,7
<b>SUD :</b>	32,4	11,4	32,4	47,4	6,8	47,1	52,5	5,0	52,2
<b>SUD</b>	34,7	9,4	34,6	53,4	3,3	53,1	55,7	5,5	55,4
<b>ÎLES</b>	27,8	15,0	27,8	35,9	13,7	35,7	46,0	4,1	45,8
<b>ITALIE</b>	30,1	11,3	30,0	43,9	7,7	43,1	47,5	7,3	47,0

Source : Données ISTAT, statistiques sur l'agriculture et la zootechnie

## Le concept de multifonctionnalité et les femmes rurales

Certaines études conduites confirment que les femmes ont récemment acquis un rôle plus important dans le domaine de l'agriculture. Cette évolution a été encouragée par les politiques publiques lancées par le MIPAAF, conformes avec les Orientations Stratégiques de l'UE, et basées sur l'idée d'une agriculture multifonctionnelle. Il s'agit bien d'encourager dans cette perspective l'économie rurale et d'y améliorer la qualité de vie des populations à travers notamment la promotion et la création de nouvelles activités professionnelles. La plupart des entreprises gérées par des femmes sont caractérisées par l'efficacité, l'innovation et le dynamisme. En plus, elles ont tendance à s'orienter vers la diversification et la multifonctionnalité.

Par diversification, on entend l'utilisation de la terre et des autres atouts présents au sein des exploitations agricoles (capital et travail) pour produire des biens et des services, et ce pas uniquement lié au secteur primaire. Il s'agit donc de développer des activités telles que le tourisme, les loisirs, l'éducation ou encore des activités à vocation thérapeutique. Des formes plus traditionnelles de diversification de l'agriculture se concrétisent essentiellement à travers la transformation des produits dans la ferme, et leurs ventes directes, stimulant donc parallèlement l'essor de l'agrotourisme.

Concernant le concept de multifonctionnalité, il se réfère à la valorisation des fonctions des exploitations agricoles différentes que celle de la production : à savoir environnementale (contribution à la durabilité des zones rurales et à l'entretien des paysages), sociale (diversité culturelle et conservation du patrimoine), et économique (effets leviers de l'agriculture vers d'autres activités économiques).

Ce nouveau concept aide à dépasser l'idée traditionnelle d'agriculture en introduisant des stratégies innovantes dans les politiques nationales en faveur du développement rural. Ces stratégies visent à trouver des nouvelles opportunités économiques pour les entreprises agricoles, notamment à travers la valorisation des ressources locales, la sensibilisation vis-à-vis des aspects environnementaux, culturels et traditionnels et l'encouragement du développement intégré des zones défavorisées. Beaucoup d'entreprises multifonctionnelles jouent ainsi un rôle dit de «sentinelle», car elles préservent et gèrent des ressources naturelles comme l'eau, le sol et la végétation, objectifs prioritaires pour la mise en valeur de l'activité agricole. Ainsi, la multifonctionnalité en agriculture combine efficacement et quotidiennement production et contributions sociales et écologiques.

## IAM Chania

Le MAICH a aligné ses programmes académiques aux normes européennes du processus de Bologne à travers l'adoption du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et le supplément au diplôme (SD), deux instruments favorisant la transparence de l'enseignement et de l'étude et facilitant la reconnaissance des études et des qualifications.

Cet effort a été récompensé en 2010 par l'octroi du label de qualité par l'Agence européenne « éducation, audiovisuel et culture » reconnaissant au MAICH son excellence dans l'application du supplément au diplôme. Le SD est un document qui, joint à un diplôme d'études supérieures, vise à améliorer la transparence internationale et à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications.

Déjà en 2007 le MAICH avait obtenu le prix de la Charte Universitaire Erasmus. Tout ceci est l'illustration de la volonté du MAICH d'une quête constante de qualité dans l'enseignement.

Le concept de la multifonctionnalité, c'est donc reconnaître que l'agriculture, en plus de fournir des aliments, produit un large éventail de services non commerciaux et protège l'environnement. Ces valeurs sont de plus en plus prises en compte par nos sociétés. Qui plus est, à la différence de la diversification, qui peut conduire à l'abandon de la fonction primaire de l'agriculture, l'adoption de pratiques multifonctionnelles renforce la fonction de production des exploitations agricoles.

En Italie, le Plan Stratégique National 2007-2013 et les programmes opératifs régionaux pour le développement rural incluent des mesures stimulant la diversification comme l'Axe III intitulé «Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale». Son but est de soutenir la diversification de l'économie rurale en encourageant les investissements dans les activités économiques déjà existantes ou émergentes. D'autre part, il se focalise sur les investissements et les interventions visant à améliorer la qualité de vie de la population et des activités au sein des zones rurales dans les domaines socio-économique et environnementale (par exemple le tourisme local, les garderies, les fermes pédagogiques, les éco-fermes, la production d'énergie...). Ainsi, cela contribue à améliorer l'attractivité des territoires ruraux pour les entreprises et la population, notamment féminine. Améliorer et rendre durable la qualité de vie des zones rurales où les femmes entrepreneurs vivent sont les deux principes fondamentaux pour son développement, sachant que les femmes rurales jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité.

### Illustration de la diversification agricole en Italie et les femmes rurales

Les activités de diversification les plus fréquentes en Italie sont les entreprises agrotouristiques, les fermes pédagogiques, les activités de jeu et de loisirs/ludothèques, les cours d'artisanat et de culture locale; les structures d'accueil pour les personnes âgées ; les associations d'aide familiale en particulier pour personnes handicapées (*pet-therapy, horto-therapy*). Plus récemment, les garderies pour enfants en milieu rural se sont également développées. Il convient ici de présenter des activités issues de la diversification et de la multifonctionnalité comme le développement du tourisme rural et les fermes pédagogiques ainsi que la vente directe, où les femmes jouent un rôle majeur.

#### - *Le tourisme rural*

En ce qui concerne les agrotourismes, il existe des Registres professionnels régionaux (*Hall Farm*) régissant les activités qui se déroulent dans ces entreprises. Selon les données de l'ISTAT (cf., tableaux 3 et 4), le nombre d'entreprises agrotouristiques en Italie s'est accru de manière régulière depuis 2003. En 2008, on en dénombrait 18 480, dont un tiers était concentré dans la région du Centre de l'Italie. En moyenne ces dernières années, on estime que 35 % des agrotourismes sont gérés par des femmes. Il faut souligner qu'entre 2003 et 2008, les entreprises agrotouristiques gérées par des femmes ont augmenté de 50 % environ, avec une croissance plus poussée dans les régions du Centre (+57 %) et du Nord-Ouest (+52 %).

### Références bibliographiques

- **Centre Recherche UNIONCAMERE** (Union italienne des Chambres de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture) et **InfoCamere**, *MOVIMPRESE: Natalità e mortalità delle Imprese Italiane. Bilancio 2009*, janvier 2010, cf. [www.infocamere.it](http://www.infocamere.it)
- **UNIONCAMERE**, Osservatorio nazionale sull'imprenditoria femminile, Communication, 6 mars 2010, cf. [www.unioncamere.gov.it](http://www.unioncamere.gov.it)
- **ISTAT**, Sistema informativo su agricoltura e zootecnia, cf. <http://agri.istat.it>

**TABEAU 3: Entreprises agrotouristiques en Italie** (valeur absolue)

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE	TOTAL DES ENTREPRISES AGROTOURISTIQUES					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>NORD OUEST</b>	1 572	1 808	2 048	2 162	2 371	2 512
<b>NORD EST</b>	4 373	4 599	4 944	5 507	5 521	5 778
<b>CENTRE</b>	4 377	4 729	5 366	5 877	6 302	6 510
<b>SUD :</b>	2 697	2 881	2 969	3 219	3 526	3 680
<b>SUD</b>	1 846	1 994	2 016	2 186	2 386	2 466
<b>ILES</b>	851	887	953	1 033	1 140	1 214
<b>ITALIE</b>	<b>13 019</b>	<b>14 017</b>	<b>15 327</b>	<b>16 765</b>	<b>17 720</b>	<b>18 480</b>

Source : Données ISTAT, statistiques sur l'agriculture et zootecnie

**TABLE 4: Entreprises agrotouristiques gérées par des femmes (valeur absolue)**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	ENTREPRISES AGROTOURISTIQUES AU FEMININ					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
NORD OUEST	663	750	843	878	950	1 006
NORD EST	874	932	1 032	1 114	1 173	1 214
CENTRE	1 721	1 887	2 166	2 418	2 620	2 709
SUD :	1 066	1 164	1 193	1 303	1 439	1 512
SUD	770	849	864	944	1 042	1 079
ÎLES	296	315	329	359	397	433
ITALIE	4 324	4 733	5 234	5 713	6 182	6 441

Source : Données ISTAT, statistiques sur l'agriculture et zootechnie

### - Les fermes pédagogiques

L'objectif des fermes pédagogiques est de rapprocher l'école au monde agricole. Elles jouent un rôle très important en ce qui concerne l'éducation environnementale et alimentaire des jeunes qui seront les futurs consommateurs. L'idée est de renforcer la sensibilisation des enfants vis-à-vis des thématiques liées à l'alimentation (produits sains et de qualité) et à la découverte des territoires. Les activités qui se déroulent dans ces fermes pédagogiques mettent en évidence le rapport intime entre produits agricoles et territoires, en organisant des cours de formation afin que les enfants prennent conscience de l'évolution de l'activité agricole tout au long de l'année. Souvent, ces activités comprennent aussi des parcours de formation sur l'histoire et la culture grâce à la participation d'associations et d'organisations qui travaillent dans ces secteurs, afin de montrer la forte liaison existante entre les personnes, les produits alimentaires et les territoires. En offrant ces services, les fermes pédagogiques et les éco-fermes contribuent par ailleurs à augmenter les revenus des agriculteurs sans que les caractéristiques agricoles des exploitations ne soient altérées.

Aujourd'hui l'Italie compte 1 747 fermes pédagogiques accréditées, localisées essentiellement dans le Nord-est et le Sud du pays. Beaucoup de régions italiennes ont ainsi établi un « Registre Professionnel des Fermes Pédagogiques » comprenant des lignes directrices avec les standards à respecter afin d'être accréditées par la région.

**TABLE 5: Fermes pédagogiques en Italie**

	VALEURS ABSOLUES	VALEURS EN %
NORD OUEST	440	25,2
NORD EST	568	32,5
CENTRE	206	11,8
SUD:	533	30,5
SUD	404	23,1
ÎLES	129	7,4
ITALIE	1747	100

Source : Sites Internet des différentes régions italiennes

### - La vente directe des produits agricoles

Une des caractéristiques fortes des femmes rurales est leur habilité à transformer et à optimiser la qualité les produits agricoles. Leurs expériences, en tant que femmes, mères et épouses à la fois, vivant et travaillant dans un environnement rural, a contribué au développement de compétences uniques mais globalement insuffisamment valorisées et reconnues.

Depuis la fin des années 1990, la vente directe des produits agricoles s'est fortement développée en Italie. Celle-ci contribue, d'une part, à la réduction des prix des produits alimentaires en faisant diminuer les intermédiaires entre agriculteurs et consommateurs et permet d'autre part aux consommateurs d'avoir accès à des produits frais et sains. De plus, elle offre de nouveaux débouchés commerciaux aux produits de haute qualité et encourage un climat d'entrepreneuriat et d'innovation. En outre, le système des ventes directes possède une capacité d'attraction pour le tourisme et constitue une source de revenus supplémentaires pour les petits exploitants, les fermes biologiques et autres fermes alternatives. La vente directe permet aussi d'agir positivement sur l'environnement en contribuant à la réduction du niveau de pollution. Sur le plan social, elle contribue à rapprocher les villes des zones rurales, en faisant parfois découvrir la nature et les produits alimentaires de qualité aux populations urbaines. L'intérêt accru pour la sécurité des aliments, la protection de l'environnement et l'agriculture alternative favorise la croissance de l'activité de la vente directe.

Veronica NAVARRA

## ARIMNet

Le programme ERA-Net sur la coordination scientifique de la recherche agronomique en Méditerranée (ARIM-Net) organise une Conférence des porteurs d'enjeux à Palma de Majorque (Espagne) les 28 et 29 octobre 2010.

Ce réseau financé par la DG Recherche dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD fut lancé en 2008 avec l'objectif de promouvoir des synergies et favoriser les coopérations entre les pays méditerranéens y participant, grâce à une meilleure connaissance partagée des programmes de recherche agronomique.

Cette conférence vise à mobiliser la communauté de recherche agronomique méditerranéenne et les différents porteurs d'enjeux pour identifier ensemble et partager les priorités de recherche.

ARIMNet rassemble douze pays, treize institutions nationales et deux institutions internationales : le CIHEAM et l'ICARDA.

Pour en savoir plus : [www.arimnet.net](http://www.arimnet.net)

## La titularité partagée dans les exploitations agricoles

**Paloma LOPEZ-IZQUIERDO BOTIN**

Sous-direction Générale pour l'Égalité et la Modernisation  
Ministère de l'Environnement, du Milieu rural et marin, Espagne

### Etat des lieux

La pérennité du milieu rural, du moins en Espagne, pour être assurée, nécessite entre autres que les femmes qui y habitent puissent y faire leur vie ; il est donc impératif de contrebalancer dans ces zones la composante décisionnelle fortement masculine et d'atténuer le dépeuplement qui s'accroît durant les dernières décennies. Au-delà du problème de justice sociale ainsi soulevé, c'est aussi un autre enjeu qui se pose à nous : celui de la cohésion territoriale, de l'articulation d'un territoire qui, malgré les diverses politiques qui sont intervenues jusqu'à présent, n'est pas parvenu à inverser la tendance de forte déprise qui bien souvent l'amène au bord de l'extinction.

Il y a en Espagne quelque cinq millions de femmes qui vivent et travaillent en milieu rural. Aux contraintes particulières de ce milieu déjà soulignées s'ajoutent le maintien d'un partage traditionnel des rôles, le vieillissement de ses habitants et une insuffisance des infrastructures dans certaines zones. Cela entrave la participation féminine à la vie socio-économique. En particulier, il existe une grande disparité par rapport aux hommes pour ce qui est de la titularité des exploitations agricoles, la part des femmes titulaires étant de 30 % seulement. L'écart en matière de propriété foncière est tout aussi notable, de même que pour la participation des femmes au sein d'associations publiques ou à toute fonction dirigeante d'une façon générale.

Les femmes espagnoles, surtout sur l'exploitation familiale, partagent avec les hommes les travaux des champs dont elles assument une bonne partie, et, en même temps que leur travail, fournissent également des biens. Toutefois, ce fait n'est pas suffisamment reconnu en termes juridiques ou économiques, ni au plan social, car rien n'en ressort au-delà du milieu familial. Il n'y a généralement dans ce cas qu'une seule personne physique qui figure en qualité de titulaire ou chef de l'exploitation agricole, ce qui fait que la participation des femmes ne soit pas valorisée sur un pied d'égalité pour ce qui est des droits et obligations liés à l'exploitation agricole.

À l'échelle européenne la situation n'est guère différente. Bien que la vaste majorité des agricultrices effectuent comme leur conjoint les travaux agricoles des exploitations familiales, ces activités sont perçues comme un prolongement de leurs tâches ménagères et familiales à l'égard des autres membres de la famille. À tout ceci s'ajoute la diversité des critères utilisés par les différentes sources statistiques, ce qui rend pratiquement impossible la comparaison des données existantes afin d'obtenir une vision d'ensemble de la situation. Sur plus de trois millions de personnes qui se déclarent conjoint d'un titulaire d'exploitation en Europe, 80 % sont des femmes. Il ressort ainsi que, dans le monde agricole, environ une femme sur deux possède le statut de conjoint du titulaire. La part des femmes dans cette situation varie d'un pays à l'autre mais reste toujours élevée, 66 % en Espagne, 72 % en France, 94 % en Irlande ou 97 % aux Pays-Bas.

La Commission européenne, dans son rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes publié en 2009, souligne que *"la persistance de disparités confirme qu'il est important de supprimer les obstacles à la pleine participation des femmes au marché du travail et de combattre des stéréotypes sexistes profondément enracinés, qui prédisposent la place de la femme et de l'homme dans la société et aggravent le déséquilibre de la répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes"*. La persistance de cette situation d'inégalité et de non-visibilité du travail des femmes rurales dans l'agriculture n'est pas sans avoir des conséquences négatives, pour elles-mêmes en particulier et pour la société en général, à savoir :

- Elles sont nombreuses à ne pas percevoir de rémunération en contrepartie de leur travail ni avoir de droit aux prestations au titre de la sécurité sociale vu qu'elles n'y cotisent généralement pas, étant ainsi plus exposées en cas de situation défavorable.
- Leur travail dans les exploitations agricoles sous la catégorie d'"aide familiale" n'est pas visible, et de plus le statut professionnel d'agricultrice leur est dénié. Ceci fait donc obstacle à leur formation dans ce domaine et à leur valorisation professionnelle.

### IAM Zaragoza

L'IAMZ organise le Séminaire "Diagnostic et contrôle de la pollution diffuse en agriculture irriguée méditerranéenne" les 20 et 21 octobre 2010.

Ce séminaire est l'activité finale de diffusion des résultats du projet européen QUALIWATER (2006-2010), coordonné par l'IAMZ.

L'objectif est de diffuser et débattre les résultats du projet parmi des acteurs gestionnaires de l'eau d'irrigation (autorités de l'eau, irrigants) ainsi que parmi les scientifiques travaillant sur ces thématiques.

Pour en savoir plus :  
[www.iamz.ciheam.org/qualiwater](http://www.iamz.ciheam.org/qualiwater)



## IAM Bari

Un autre projet de l'IAMB visant l'intégration des pays voisins de l'UE dans le cadre du ERA (European Research Area) concerne la Syrie et s'intitule "Renforcement des capacités et des connaissances sur l'utilisation durable des ressources en eau dans l'agriculture syrienne" (SUWARESA).

Les coordonnateurs du projet sont le ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire (MAAR), la Commission générale de la recherche scientifique agricole (GCSAR), et l'Administration de la recherche des ressources naturelles (ANRR) de la Syrie. Les partenaires sont l'IAMB et le CSIC de Zaragoza, en Espagne.

Les objectifs de ce projet de 3 ans sont la définition des priorités de recherche et de coopération entre la Syrie et l'UE dans le domaine de la gestion de l'eau d'irrigation, le renforcement des capacités de la recherche scientifique syrienne sur ce thème ainsi que la promotion de réseaux d'échange de connaissances.

[www.iamb.it](http://www.iamb.it)

- Vu qu'elles ne perçoivent aucune rémunération pour le travail réalisé dans leur propre exploitation agricole, les femmes courent un plus grand risque de basculer dans la pauvreté, surtout en cas de séparation et/ou divorce. Bien qu'ayant travaillé toute leur vie, elles se retrouvent totalement démunies. Selon les chiffres des Nations Unies, les femmes constituent 70 % de la population pauvre mondiale.
- La dépendance économique entraîne chez ces femmes un manque de confiance et d'autonomie, ce qui accroît leur dépendance émotionnelle en cas de maltraitance, les empêche de reconnaître par elles-mêmes leur situation de victime, et masque les situations de violence en milieu rural.
- La double journée de travail pénalise la santé des femmes. Vu que le travail aux champs dans l'exploitation familiale s'ajoute aux tâches domestiques des femmes, sans donner lieu à une quelconque valorisation sociale en contrepartie, il est plus difficile d'identifier les problèmes de santé susceptibles de relever du domaine professionnel.
- La perte d'identité et le manque de reconnaissance professionnelle et sociale entrave du coup la participation des femmes à des postes de responsabilité et de prise de décisions, que ce soit dans le domaine public ou le domaine privé.

### Cadre juridique de référence de l'Union européenne

Dans le cadre de la législation communautaire, l'égalité entre les sexes est érigée comme pilier fondamental de la politique d'égalité des chances pour les femmes en Europe. Cette législation porte sur une vaste problématique, entre autres l'accès à l'emploi, les conditions de travail et la rémunération, le régime au sein de la Sécurité Sociale, le travail indépendant et la protection des femmes dans le cadre de la maternité, pendant la grossesse et après l'accouchement. Parmi les directives européennes adoptées en matière d'égalité de traitement entre hommes et femmes, directives contraignantes pour les États membres de l'Union, il convient de souligner la Directive 86/613/CEE du Conseil du 11 décembre 1986 portant sur l'application du principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante ou contribuant à l'exercice d'une telle activité, y compris une activité agricole.

En 1994, la Commission européenne (CE) dans son rapport concernant l'application de la Directive 86/613/CEE concluait que, malgré le fait qu'en termes juridiques la Directive avait été transposée dans tous les états membres, les résultats n'avaient pas été pleinement satisfaisants. En effet, l'objectif d'accorder aux conjoints aidants un statut professionnel défini n'avait pas été atteint, ni celui de leur assurer un minimum de droits et garanties. Dans le cas de l'Espagne, la Directive n'a pas été transposée dans les textes de loi nationaux, car il avait été estimé que sa teneur figurait déjà dans la législation espagnole en vigueur.

L'avis du Comité économique et social sur "Le rôle de la femme rurale dans le développement durable de l'agriculture dans l'Union européenne" fait ressortir les problèmes spécifiques entraînés par la non-reconnaissance de la cotitularité, et estime qu' : "...il est urgent d'œuvrer pour la reconnaissance du travail réalisé par les conjoints dans l'exploitation, dans les pays où elle fait défaut. Quant aux cotisations, une solution possible serait d'introduire une cotisation unique pour les indépendants et leurs aides".

Le Parlement européen a demandé à la CE de réexaminer la Directive, en visant en particulier à améliorer la situation des conjoints aidants dans le secteur agricole. La CE a chargé des experts en matière juridique de rédiger un rapport dans lequel seraient évalués les effets induits, afin de déterminer si les modifications introduites dans la Directive sont de nature à favoriser le principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes et d'accroître la participation des femmes au travail indépendant. Le rapport a conclu que la meilleure solution pour atteindre ces objectifs serait une proposition modifiant la Directive 86/613/CEE et contenant les éléments suivants : la possibilité d'une période de congé de maternité pour les femmes exerçant une activité indépendante, d'une durée de 14 semaines au maximum, dont 2 semaines obligatoires ; le droit des conjoints aidants à bénéficier des mêmes dispositions de protection sociale que les travailleurs indépendants ; l'octroi de compétences aux organismes nationaux dont relève la promotion de l'égalité dans le domaine objet de la Directive. Actuellement cette nouvelle directive européenne en est au stade de proposition.

Au cours de la Présidence Espagnole du Conseil au premier semestre 2010, une des priorités du ministère de l'Environnement, du Milieu rural et marin, a été justement d'introduire l'approche de genre dans la Politique Agricole Commune (PAC). Parmi les conclusions du séminaire technique sur "Le rôle des femmes dans le développement rural" qui s'est tenu à Caceres en avril 2010, figurent les suivantes :

- Introduire, dans le débat sur le futur de la PAC, l'approche de genre, suite au consensus dans ce sens de tous les pays membres.
- Promouvoir, en particulier au sein de l'UE, la mise en place de formules viables garantissant aux femmes la cotitularité dans les exploitations agricoles afin de favoriser leur visibilité et leur indépendance économique.
- Veiller à ce que, dans les statistiques et indicateurs officiels des Politiques de Développement Rural, les données soient ventilées par sexe, dans une finalité de visibilité des femmes.

Bien que la législation n'ait pas été modifiée dans le cadre de la PAC actuelle, il n'en reste pas moins que la question des femmes rurales a été portée sur l'ordre du jour à examiner en vue de la prochaine période de programmation de la PAC après 2013. Ce processus jouit de l'appui de tous les états membres et du soutien fondamental de la Commission. Le Parlement européen s'est aussi penché sur cette question, et il est prévu pour le prochain mois d'octobre 2010 que la Commission pour le développement rural et l'agriculture présente un rapport sur cette problématique.

### **La titularité partagée en Espagne**

Dans le cadre de la législation espagnole, la promotion de l'égalité entre les sexes est prise en compte au plus haut niveau, puisque la Constitution consacre le droit à l'égalité et à la non-discrimination en raison du sexe et établit comme mission pour les pouvoirs publics de favoriser les conditions pour rendre effective l'égalité des individus et des groupes dans lesquels ils s'intègrent. Dans le but de parvenir à une égalité réelle et effective dans le secteur agricole, la Loi Organique 3/2007, du 22 mars, pour l'égalité effective des femmes et des hommes, a donné pour mission au ministère de l'Agriculture, de la Pêche et l'Alimentation et au ministère du Travail et des Affaires Sociales, d'instaurer le statut légal de titularité partagée. Ainsi, la Loi 45/2007, du 13 décembre, pour le développement durable du milieu rural, fait référence à la titularité partagée et précise qu'il est du ressort du Gouvernement de promouvoir et de mettre en place pour le secteur agricole le régime de cotitularité des biens, avec les droits et les devoirs y afférents, en même temps que le régime correspondant de protection auprès de la Sécurité Sociale.

Pour tout ce qui précède, le Gouvernement de l'Espagne prévoit d'instaurer les mesures législatives nécessaires pour réglementer le statut légal de titularité partagée des exploitations agricoles. Cet objectif est à atteindre par le biais du Décret Royal 297/2009 portant sur la titularité partagée dans les exploitations agricoles, qui se veut une action positive dans le sens d'assurer l'égalité effective entre hommes et femmes dans le milieu rural. Cette norme a pour objet de promouvoir la titularité partagée sur les exploitations agricoles, avec les droits et les obligations découlant du régime de modernisation des exploitations agricoles et autres normes du système de la PAC dans son application en Espagne, afin d'élargir les avantages de la cotisation à la Sécurité Sociale.

Ce Décret Royal intervient en matière de réglementation purement administrative pour les exploitations agricoles et, de ce fait, pour ce qui est de la portée et des effets de la titularité partagée, il est prévu que les subventions, paiements, droits de production, primes, quotas ou autres mesures à effet équivalent incombant jusqu'à présent au titulaire de l'exploitation, soient attribués conjointement aux cotitulaires. S'agissant d'une mesure qui vise à développer et promouvoir le statut légal de titularité partagée, le règlement précise que les administrations publiques pourront accorder des aides publiques, subventions, priorités pour les mesures d'appui et autres systèmes d'encouragement afin de favoriser l'accès et le maintien des femmes à la titularité partagée des exploitations agricoles. Parmi ces mesures d'encouragement figurent déjà les avantages découlant de la cotisation à la Sécurité Sociale, ou le fait que les Communautés Autonomes puissent considérer les cotitulaires comme partenaires d'une société, en vue d'octroyer des aides, à chacun d'eux de façon intégrale, aux jeunes agriculteurs lors de leur première installation, même s'il s'agit d'une même exploitation, pourvu que l'un d'eux soit une femme.

Afin de mettre en place le statut légal de titularité partagée, il faudra à l'avenir opérer une réforme des textes ayant force de loi, car le régime de propriété des biens est d'ordre civil tandis que le régime des exploitations agricoles, en tant qu'activité productive et commerciale, est régi par le Code de Commerce et autres normes ayant force de loi.

## Casa Mediterráneo

Casa Mediterraneo est un consortium public crée en 2009 par le ministère d'Affaires extérieures et de Coopération de l'Espagne et l'AEICD en partenariat avec le gouvernement régional de la Valence et les provinces d'Alicante, Benidorm et Xàbia.

Il s'agit d'une institution ayant la vocation de promouvoir les espaces de rencontre, de réflexion et de diffusion des multiples expressions culturelles et socio-économiques méditerranéennes. Elle veut aussi participer au renforcement des relations de coopération entre les différents pays du bassin méditerranéen.

Le CIHEAM aura l'occasion de collaborer pour la première fois avec Casa Mediterraneo en organisant le 2 décembre 2010 un séminaire conjoint à l'Université polytechnique de Valence afin de présenter l'Atlas Mediterra 2010 et débattre autour des thématiques liées à l'agriculture et aux mondes ruraux en Méditerranée.

Pour en savoir plus :  
[www.casa-mediterraneo.es/](http://www.casa-mediterraneo.es/)

Bien que le Décret Royal ne puisse pas répondre pleinement aux objectifs des deux lois (la Loi Organique 3/2007 du 22 mars, pour l'égalité effective des femmes et des hommes et la Loi 45/2007, du 13 décembre, pour le développement durable du milieu rural ayant pour but d'établir un régime bien plus vaste), il convient de souligner que ce Décret est une des premières mesures de promotion et de mise en place de la titularité partagée des exploitations et représente le premier pas vers l'instauration d'un régime de cotitularité des biens, droits et obligations dans le secteur agricole, largement revendiqué par les organisations de femmes rurales. Cette mesure, préalable et nécessaire, sera suivie par d'autres, visant à la promulgation ou modification de lois civiles, de lois du commerce et des registres, de fiscalité, de droit notarial ou de droit du travail.

### Les effets de la titularité partagée

Le titulaire de l'exploitation agricole est le seul à figurer sur les documents bancaires, les subventions, les droits cumulés, et également le seul représentant auprès des associations et collectivités. Tel que signalé auparavant, il existe quant à ce statut légal une claire prédominance masculine ; par conséquent la reconnaissance de la titularité partagée ou cotitularité des exploitations agricoles aura d'importantes répercussions pour les femmes du monde agricole. L'ampleur de ces effets dépendra des mécanismes dont on jouera pour assurer la mise en place dudit statut, cette mission incombant conjointement à l'administration centrale et aux administrations autonomes.

Deux retombées immédiates de l'adoption du Décret Royal 297/2009 sont à souligner : la mise en avant du rôle exercé par les femmes dans l'agriculture et la reconnaissance sociale de la titularité partagée des exploitations familiales.

Cette titularité s'entend sous réserve de l'affiliation à la Sécurité Sociale des deux conjoints et de l'inscription au Registre de la Titularité Partagée mis en place actuellement. Les Communautés Autonomes pourront établir des conditions avantageuses visant à favoriser l'accès et le maintien des femmes au régime spécial de la Sécurité Sociale en tant que personnes actives pour leur propre compte ou indépendantes, ces mesures s'ajoutant à l'aide de l'état.

À terme, la titularité partagée des exploitations agricoles vise à conférer aux femmes :

#### - Une reconnaissance professionnelle

Le statut légal de titularité partagée permettra aux femmes qui s'inscriront sur le registre prévu à cet effet de développer une activité professionnelle en tant qu'agricultrices titulaires, leur travail dans le secteur devenant visible et leur représentation active au sein des organisations agricoles étant ainsi rendue possible. De cette manière il sera possible d'accroître la participation des femmes à la fois en termes d'emploi et d'implication aux instances de décision du monde agricole. Cette situation se fera sentir en termes de statut professionnel et personnel des femmes, et aura des répercussions positives sur leur confiance en soi comme personnes actives et titulaires de l'exploitation agricole.

#### - Le contrôle et l'accès à la gestion de l'exploitation

L'instauration du statut légal de cotitularité assurera aux femmes un contrôle et un accès directs à la gestion de l'exploitation ; elles n'auront ainsi plus besoin d'une autorisation de leur conjoint comme c'est le cas en ce moment. Il sera assuré aux femmes cotitulaires les mêmes droits que ceux de leur conjoint pour ce qui est des subventions et autres avantages, etc.

#### - Une reconnaissance économique

Pour avoir accès à la cotitularité de l'exploitation, il est nécessaire de cotiser à la Sécurité Sociale, ce qui donne lieu du même coup à une rémunération pour le travail accompli et à une indépendance économique. Cet état de choses fera progresser la situation des femmes en cas de divorce ou de séparation, car elles ne dépendront pas économiquement de leur conjoint. Par ailleurs, les femmes cotitulaires seront en mesure d'obtenir des subventions à l'installation et pour l'amélioration de l'exploitation, des aides directes, et de bénéficier d'une fiscalité adaptée au même titre que leurs conjoints titulaires.

#### - Une reconnaissance sociale

Les femmes cotitulaires d'exploitations agricoles pourront bénéficier de droits sociaux individuels qui jusqu'à présent leur étaient déniés.

**Paloma LOPEZ-IZQUIERDO BOTIN**

## Femmes et gestion des ressources hydriques en Méditerranée

**Rosanna QUAGLIARIELLO**

CIHEAM - Institut Agronomique Méditerranéen de Bari

*"Les collectivités locales doivent être associées à toutes les phases de la gestion des ressources en eau : la participation pleine et entière des femmes est particulièrement nécessaire vu l'importance du rôle qu'elles jouent quotidiennement dans l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation de l'eau".*

Agenda 21 - Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 1992

### Introduction

Les thèmes relatifs au renforcement du rôle de la femme dans les contextes ruraux des pays du Sud de la Méditerranée se sont imposés d'une façon de plus en plus pressante et significative dans les programmes visant un développement rural durable dans la région. Une telle urgence est due à l'aggravation de problématiques qui ont toujours caractérisé le contexte social, économique et culturel des ces pays mais qui ont été davantage révélées avec la mondialisation, la circulation accélérée des informations et la diffusion du savoir-faire technologique.

Il est désormais difficile d'ignorer que l'absence de coordination parmi les institutions et les programmes politiques, l'absence de support institutionnel et la faible conscience des femmes de leurs propres droits nuisent à la réalisation d'une meilleure intégration féminine dans le monde du travail et à une considération sociale plus appropriée.

Il est également difficile d'ignorer la réalité d'un monde rural caractérisé par le manque de technologies et l'accès difficile aux informations, la faible volonté politique de s'engager en matière de changements législatifs et l'absence de participation des femmes aux processus décisionnels et à la gestion et allocation des ressources. Il est enfin difficile de ne pas admettre que le manque de données fiables est un élément extrêmement négatif qui compromet la bonne connaissance de la condition féminine en milieu rural.

### Le projet GEWAMED

L'action du CIHEAM-IAM Bari dans le domaine du renforcement du rôle des femmes rurales méditerranéennes s'est intensifiée depuis dix ans. Récemment, le projet « GEWAMED » (Intégration de la dimension genre dans le développement et la gestion des ressources hydriques dans la région de la Méditerranée), confié par l'Union Européenne au CIHEAM-IAM Bari, se propose de diffuser l'information sur l'approche genre et eau, notamment dans les zones rurales où la participation de la femme à la prise de décisions est souvent négligée. Le projet réunit dans son acronyme les trois concepts pivots du programme: «genre », «eau » et « med » (Méditerranée) et porte son attention tant sur la gestion de la ressource en eau dans les pays méditerranéens où cette ressource est rare, que sur ce que cette gestion comporte en termes de discrimination de genre.

Le projet a commencé en février 2006 comme résultat d'une réflexion sur la gestion efficace de la ressource en eau en tant que véhicule de développement équitable et durable. 18 institutions de 14 pays de la région méditerranéenne participent au projet et c'est justement cette variété et cette grande adhésion qui rend le programme riche et intéressant. Il s'agit d'une « action cordonnée » faisant partie du 6ème Programme Cadre de l'Union européenne (PCRDT). Son objectif principal est la création d'un réseau permanent d'information et de recherche ayant le but d'assurer l'échange dynamique d'informations, la diffusion des connaissances et la promotion des bonnes pratiques.

Le champ d'action concerne le développement rural avec une référence spécifique à la gestion des ressources en eau. Les objectifs principaux sont :

- le partage du savoir (essentiel pour économiser du temps et des ressources)
- le dialogue parmi de différents pays et à l'intérieur même du pays ;
- l'adoption de politiques nationales influant positivement sur le rôle que la femme peut avoir dans la croissance économique de son propre pays à travers son engagement dans la sphère rurale.

Le projet cherche à développer une conscience et des connaissances partagées, à l'échelle nationale et régionale, de la problématique genre dans le domaine du développement durable rural. En effet, le projet Gewamed traite notamment du problème des ressources hydriques en agriculture, mais sa sphère de compétence s'élargit inévitablement aux questions agricoles en général.

### Conférence – Débat CIHEAM

Le CIHEAM organise le 18 novembre 2010 de 15h à 18h30 une conférence-débat sur « Agriculture et géopolitique. Veut-on nourrir le Monde ? » dans les locaux de Sciences Po Paris.

La rencontre sera divisée en deux sessions autour des enjeux alimentaires. La première portera sur les défis globaux et les tensions locales concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire mondiale et méditerranéenne.

La deuxième session sera consacrée aux réponses multilatérales qui se dessinent pour contrer les insécurité alimentaires.

L'entrée à la conférence est libre.

[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

### *La coopération italo-libanaise sur les femmes rurales : les projets TERCOM et NOWARA*

En mars 2007, la Direction Générale de la Coopération au Développement du ministère italien des Affaires Etrangères a chargé l'IAM Bari de contribuer à la réorganisation du secteur rural libanais qui a été, peut-être, le secteur le plus endommagé suite aux événements de la guerre de l'été 2006. Cette mission a commencé par le projet d'urgence « TerCom » visant à la mise en place de mécanismes de soutien aux territoires et aux communautés rurales libanais. Ce projet bilatéral entre le Liban et l'Italie s'inscrivait dans le projet régional GEWAMED, et visait également le développement de stratégies et de programmes pour améliorer la qualité de la production agricole, promouvoir le développement des zones rurales et soutenir le secteur alimentaire et de la pêche au Sud du Liban. Les thèmes du renforcement et d'une plus grande visibilité du rôle de la femme dans le monde rural ne pouvaient pas être exclus de telles stratégies. Dans ce sens, on a mis en place, grâce à une forte volonté de la part des institutions locales, un Observatoire National pour l'Entrepreneuriat et la Main-d'œuvre féminine en Agriculture. Le but étant d'améliorer les connaissances sur le contexte des femmes rurales au Liban, faciliter la coordination des actions, influencer sur les conditions générales des femmes et offrir un service utile aux femmes en milieu rural.

Le renforcement du rôle de la femme en milieu rural a été donc reconnu par le gouvernement italien comme l'une des actions à promouvoir et encourager au sein d'un programme d'urgence pour aider l'économie d'un pays en forte crise, comme c'est le cas du Liban. C'est dans ce contexte que le projet NOWARA (*National Observatory for Women in Agriculture and Rural Areas*) est en train de se développer au Liban, grâce non seulement à l'engagement de la Direction Générale de la Coopération au Développement italienne, mais aussi et surtout à la volonté politique libanaise (cet Observatoire libanais a été institué par un décret ministériel sous la juridiction du ministère de l'Agriculture; de plus, d'autres ministères et organismes libanais seront impliqués dans l'exécution des activités liées à NOWARA). Grâce à sa dimension sociale et culturelle, NOWARA peut jouer un rôle important dans un débat national en faveur de la création d'un mouvement pour la promotion de l'agriculture et des territoires ruraux, étant capable d'intégrer la société civile et les organisations professionnelles et d'influer positivement sur la condition des femmes en milieu rural.

*Pour en savoir plus sur Nowara lire l'Interview à Wafa'a Dikah Hamzé de ce même numéro.*

### **Vers des nouvelles politiques de développement rural**

Une tendance significative qui s'est développée récemment dans le domaine des politiques de contrôle des ressources hydriques, est la création et le renforcement de ce qu'on appelle « gestion intégrée », c'est-à-dire d'une approche multisectorielle de la question de l'eau. Il s'agit d'une approche qui associe les questions purement techniques aux questions économiques, politiques et sociales, ce qui se traduit par une vision globale plus réelle et concrète. Il vise ainsi à une action coordonnée parmi les différents acteurs des politiques hydriques tout comme à un développement économique et social qui ne doit pas compromettre la durabilité environnementale.

Dans cette vision, l'eau est considérée comme une ressource finie et vulnérable dont l'exploitation, en plus de devoir être écologiquement acceptable, devrait être accessible à tous indistinctement ne pouvant exclure pour des raisons économiques les classes sociales les plus faibles, comme les pauvres, les mineurs et les femmes.

Par conséquent, la relation femme-eau devient une question primordiale puisqu'elle se base sur deux considérations fondamentales. Premièrement, l'agriculture est l'activité humaine qui a besoin de la plus grande quantité d'eau pour se développer (il suffit de penser que l'agriculture irriguée fournit 40% de la production alimentaire mondiale en consommant à peu près 75% des ressources hydriques renouvelables disponibles sur Terre). Deuxièmement, s'accroît le phénomène de "féminisation" de l'activité agricole et qui est désormais très répandu surtout dans les pays en développement, dont ceux de la rive Sud de la Méditerranée. En effet, dans ces pays, les hommes tendent à abandonner la terre, ils cherchent des occupations alternatives dans l'espoir d'atteindre des conditions de vie plus favorables et de meilleures rétributions. Et la campagne est gérée de plus en plus par ceux qui restent, c'est-à-dire les femmes, pour lesquelles elle devient souvent la seule source de subsistance, pour elles-mêmes et pour leurs familles. L'activité agricole et l'accès à la ressource hydrique deviennent, par conséquent, des domaines où la prédominance de la main d'œuvre féminine n'est ni rare ni accidentelle et cela rend impératif l'augmentation des capacités productives des femmes et leur contribution à la sécurité hydrique et alimentaire.

Les femmes recueillent, utilisent et gèrent l'eau nécessaire tant aux usages domestiques qu'à la culture des champs agricoles où elles travaillent. Statistiquement, au niveau mondial, on estime que la moitié de la production alimentaire provient des aires cultivées par la main d'œuvre féminine et, dans quelques pays africains, ce pourcentage pourrait même atteindre 80 %. Sans parler des impacts de cette gestion de l'eau sur le niveau d'hygiène et les conditions sanitaires des communautés rurales où les femmes travaillent, et de l'expérience féminine à laquelle ces communautés font confiance.

## IAM Montpellier

L'IAMM mène un Projet d'appui aux dynamiques de développement des territoires ruraux en Méditerranée (A2DTRM) qui a engagé la construction de partenariats en Algérie, au Maroc, en Tunisie et en France avec l'objectif de créer un dispositif régional d'échange d'expériences et de capitalisation sur le développement des territoires ruraux en Méditerranée et d'appuyer les acteurs impliqués au travers d'actions de formation, de conseil, d'expertise et de recherche.

Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'IAMM assure la coordination et l'animation du réseau méditerranéen.

[www.iamm.fr](http://www.iamm.fr)

### *Historique de la parité hommes-femmes dans les politiques de développement*

- Années 1960 : Politiques de développement penchées sur les besoins des femmes pauvres en tenant compte de leur rôle en tant qu'épouses et mères. Les femmes allaient bénéficier indirectement de l'amélioration de la situation économique de leurs maris. Elles étaient donc des bénéficiaires passives.
- Années 1970 et 1980 : Politiques basées sur l'intégration des femmes dans le processus de développement en ciblant des activités spécifiques aux femmes. Malgré le fait que plusieurs projets ont amélioré la situation de santé, des revenus ou des ressources de ces femmes, ils n'ont pas transformé les relations déséquilibrées et plusieurs d'entre eux ont périclité.
- Années 1990 : Politiques de développement visant à faire disparaître les disparités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes pour pouvoir atteindre un développement global.
- Depuis le début du XXIème siècle : Politiques de développement basées sur une approche « genre » en mettant l'accent sur l'auto-renforcement du rôle des femmes par elles mêmes.

Malgré des transformations récentes, l'implication féminine et la valorisation du rôle de la femme en tant que cultivatrice et administratrice de ressources telles que la terre et l'eau continuent à ne pas être considérées ou à être sous-estimées, en oubliant qu'une telle conscience pourrait devenir un moyen de développement et de durabilité environnementale.

Si l'on voulait et l'on pouvait atténuer les impacts environnementaux et socio-économiques liés à la gestion des ressources naturelles, en général, et des ressources en eau en particulier, l'introduction de la perspective « genre » serait un élément stratégique pour promouvoir la mise en place de politiques agricoles et rurales innovantes et responsables.

**Rosanna QUAGLIARIELLO**

## Interview

### **Wafa'a Dikah HAMZE**

Consultante du National Observatory for Women in Agriculture and Rural Areas (NOWARA), ancienne ministre du Liban

### **Q – Parmi les initiatives ou stratégies politiques et sociales mises en œuvre au Liban, quelles sont celles qui ont le plus contribué à améliorer le statut des femmes? Quelles sont celles qui ont donné le moins de résultats et pourquoi ?**

Les campagnes nationales menées par le Mouvement des femmes au Liban au cours des dix dernières années et l'aide apportée par des pays bailleurs de fonds dans le cadre d'accords internationaux ou bilatéraux, relayée à une échelle plus modeste par l'appui de plusieurs personnalités politiques, ont généré à partir de 1995, c'est-à-dire après la conférence de Beijing, des initiatives gouvernementales importantes, tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau des programmes d'action. J'en citerai quelques exemples :

- La Commission nationale pour les femmes libanaises (CNFL) créée en 1998 et placée sous la tutelle de la Présidence du Conseil des ministres, première instance responsable de l'élaboration de stratégies pour les femmes. Il s'agit d'un organe consultatif chargé de conseiller le gouvernement et d'assurer l'interface entre les services de l'administration publique et les institutions qui œuvrent à la promotion de la femme et à l'égalité des sexes. Cette commission a coordonné au niveau national un dialogue sur la femme, notamment sur les aspects législatifs de la question, ainsi que plusieurs actions : campagnes de sensibilisation, formation et développement des capacités à travers différentes activités réalisées en coopération avec des organisations concernées. La CNFL pourrait être doublement productive si elle était pleinement opérationnelle, c'est-à-dire dotée d'effectifs et de ressources suffisantes, avec l'engagement ferme du gouvernement.
- L'adoption de quotas par le Cabinet libanais, dans le dernier projet de loi sur les élections municipales soumis au Parlement et encore en cours de discussion. Même chose pour les élections législatives. Ces initiatives ont fait bouger les choses au sein des différentes communautés libanaises et sensibilisé les gens à l'importance de la participation des femmes à la politique. Sans toutefois, malheureusement, déboucher sur les changements espérés, puisque les femmes ne sont toujours pas représentées aux niveaux supérieurs de prise de décision, d'élaboration des politiques de la vie politique en général.

- Les déclarations du Cabinet depuis l'année 2004 qui s'est engagé à prendre des mesures de promotion de la femme. Elles ont certes fourni des instruments de pression aux leaders femmes, mais ne se sont pas traduites par des stratégies et actions prioritaires.
- Les programmes économiques et sociaux et les projets de développement financés par des bailleurs de fonds tels que l'Italie, l'UE, les agences de l'ONU, des organisations locales et internationales.

Dans le domaine qui nous intéresse, il y a eu plusieurs initiatives réussies que le Projet Nowara présentera sur son site Internet. Mais il faut dire que l'impact de telles initiatives se mesure sur la durée et se juge en fonction de leur degré d'intégration et de cohérence avec les politiques et programmes nationaux, à l'aune des changements opérés dans les domaines ciblés ou au sein des groupes concernés.

### **Q - Pensez-vous qu'il y ait des synergies concrètes parmi les pays du Sud de la Méditerranée pour renforcer la protection des droits des femmes ?**

Malgré tous les efforts déployés, les progrès restent lents. Ces pays du Sud de la Méditerranée sont tous membres de l'Organisation des Femmes arabes créée en 2003, qui pourrait justement promouvoir coordination et synergies entre les différents dispositifs nationaux mis en place pour les femmes dans chaque pays. Le travail de sensibilisation demeure une priorité et un impératif permanent, toutes générations confondues. Et pour sensibiliser les communautés, il faut mobiliser encore davantage les ONG, afin qu'elles assument le rôle de groupes de pression et que les gouvernements passent des promesses et des engagements à des actions concrètes. Les réseaux et les formules de partage d'expériences sont très importants aussi.

### **Q - Parmi les principales activités du projet Nowara, quelles sont celles qui ont eu le plus de succès ? Quels sont les services qui ont fait l'objet de la plus forte demande ?**

Nowara est une nouvelle institution, un projet né des programmes de coopération italiens, du CIHEAM – IAM Bari et de la région des Pouilles. C'est dans ce cadre que sont organisées ses principales activités, la priorité étant donnée à la création d'une base de données sur les femmes des zones rurales du Liban à travers la collecte d'informations permettant notamment de définir le profil des femmes qui ont réussi à créer une entreprise et à mener des études locales. Nous pensons que les femmes qui produisent ou travaillent sont encore ignorées ou cachées, de sorte que ni les statistiques ni les études nationales n'en tiennent compte, sauf peut-être dans le cadre d'études mineures basées sur des projets. L'un des objectifs de Nowara est de faire bénéficier les femmes des zones rurales du pays d'un contexte plus porteur, ce qui dépend non seulement des décideurs politiques, mais aussi des femmes elles-mêmes et des autres parties prenantes concernées, comme les prestataires de services, les bailleurs de fonds et les agences de développement.

Autre activité importante : la formation et le développement des capacités. Par exemple, en 2008, dans le cadre du projet TerCom, 12 femmes ont eu l'opportunité de se rendre en Italie, de bénéficier d'une formation à l'IAM Bari, de voir les différents projets ruraux mis en œuvre dans la région des Pouilles et de faire la connaissance de femmes productrices. Je pense que ces formules d'interaction et de mise en commun d'expériences parmi les pays méditerranéens constituent l'un des meilleurs services que Nowara puisse offrir. Pourquoi ? Parce qu'après ce voyage, les femmes avaient pris conscience de leurs propres capacités, de la possibilité qu'elles avaient de développer leur propre entreprise, de l'importance de leur rôle en tant qu'acteurs économiques. Elles sont rentrées chez elles avec une autre confiance en elles-mêmes. Un autre programme de formation qui est en cours d'élaboration s'adresse à 10-15 coordinateurs du travail de terrain de Nowara. Il vise à leur fournir une bonne formation sur des sujets tels que le développement au sein des communautés locales, la création d'opportunités à travers les produits locaux, la valorisation territoriale et les technologies de l'information, en les dotant des outils d'information et de l'accès Internet afin qu'ils puissent opérer au mieux en leur qualité d'animateurs Nowara dans 10 zones rurales du pays. Une autre des initiatives qui mérite d'être soulignée est le prix qui sera décerné annuellement à partir de septembre 2010 pour promouvoir et reconnaître la meilleure entreprise rurale féminine.

Les activités et les services qui font l'objet de la plus forte demande sont ceux qui servent le mieux nos groupes cibles, à savoir les femmes des régions rurales et les autres acteurs concernés par le projet Nowara. Pour les femmes, l'assistance technique et les liaisons de marché sont particulièrement pertinentes. Mais j'ajouterais que dans ce type de formation, c'est l'opportunité même que nous leur offrons qui leur manque le plus, soit parce qu'elles sont négligées en leur qualité de producteurs, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens. Quant aux acteurs concernés comme les ONG, les agences de développement, etc., la base de données et les informations sur les femmes producteurs sont très importantes. Je crois vraiment que le projet Nowara, tel qu'il a été conçu, constitue en outil qui répond bien aux besoins de nombreux bénéficiaires.

### IAM Chania

L'IAM Chania a entamé depuis quelques années une politique de qualité pour répondre aux normes les plus exigeantes pour ses installations et fonctions à travers l'obtention d'accréditations telles qu'ISO 17025 des laboratoires d'essais et ISO 9001:2000 des services de conférence.

Cette démarche est vouée à s'étendre d'ici 2012 aux autres installations et fonctions.

Dans ce cadre, le Laboratoire d'essais de biotechnologie des plantes et OGM du MAICh qui est déjà certifié aux normes ISO/IEC 17025:2005 pour des tests concernant le blé et la tomate, a obtenu en juillet 2010 des accréditations additionnelles pour les tests sur le soja, le maïs et leurs dérivés et produits.

L'ISO/IEC 17025:2005 est une norme internationale qui depuis 2005 spécifie les exigences générales de qualité et de compétence propres aux laboratoires d'essais et d'analyses. Elle couvre les essais et les étalonnages effectués au moyen de méthodes normalisées, de méthodes non normalisées et de méthodes élaborées par les laboratoires.

### Q – Comment le CIHEAM et l'IAM Bari en particulier ont-ils contribué à la création de Nowara ?

Pour être honnête, je ne pense pas que la création de Nowara aurait été possible sans l'assistance technique de l'IAM Bari et sans l'aide dont nous avons bénéficié pour identifier les ressources financières. Il y a sans doute un fort engagement au niveau national et une forte volonté chez les acteurs libanais, mais le CIHEAM-IAM Bari a joué un rôle crucial à travers notamment les activités du projet TerCom, mais aussi en soutenant les activités de Nowara.

### Q - L'Observatoire Nowara a été lancé en 2008. Malgré le peu de recul dont vous disposez à ce jour, pouvez-vous nous dire quel en a été l'impact sur les régions rurales du Liban ?

L'observatoire ne met encore en œuvre que des activités de faible envergure par rapport aux tâches et objectifs qui lui ont été assignés au niveau national, conformément au décret afférent, qui n'a pas encore été rendu officiel. Il est encore trop tôt pour parler d'impact, mais la manière dont les femmes ont accueilli Nowara et ses activités, constitue déjà une bonne indication. Je citerai des bribes de ce qu'un groupe de femmes issues de différentes régions rurales du pays a écrit après avoir participé à l'une des activités de Nowara :

« L'expérience des autres m'a donné de la force; elle m'a montré comment persévérer. J'avais besoin qu'on réveille mon esprit assoupi »;

« Même si je n'ai pas les fonds nécessaires pour créer une entreprise, cette formation va me permettre de démarrer une petite activité pour moi et ma famille »;

« Nous avons vraiment besoin d'une institution qui nous aide à rentabiliser nos terres »;

« Il faut soutenir l'esprit d'entreprise des femmes, promouvoir leur participation à la prise de décision, dans le travail comme dans la vie familiale, notamment pour ce qui touche à l'éducation de nos filles ».

### Q – Quels sont à votre avis les objectifs les plus difficiles à atteindre et les défis à relever pour Nowara ? Comment voyez-vous l'avenir de Nowara ?

Étant donné que nous n'en sommes encore qu'au début de notre voyage, il est trop tôt pour faire un bilan. Le plus difficile aurait pu être la mise en place de l'Observatoire, mais il est opérationnel maintenant. Même si la base légale n'existe pas encore officiellement, Nowara est un programme qui fonctionne et qui devrait continuer à poursuivre ses objectifs, en tant qu'institution gouvernementale via la promulgation du décret ou encore, peut-être, sous la forme d'une ONG officiellement reconnue par le gouvernement.

Je reconnais que les défis sont nombreux, mais ces défis sont autant de potentialités. Cet Observatoire représente la première occasion dans les pays arabes de la Méditerranée d'intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole et rural. C'est aussi un outil dynamique d'intégration de cette question dans toutes les politiques et pratiques concernant les zones rurales et visant l'agriculture et les secteurs d'activité associés. C'est dans cette optique qu'a été défini le rôle futur de Nowara lors de la table ronde organisée à l'occasion de son lancement à Beyrouth le 28 octobre 2008, avec la participation de représentants des autorités locales et d'ONGs, d'experts libanais, de professeurs d'université, de femmes producteurs, du CIHEAM-IAM Bari, de l'ONILFA, de l'AWO, de la FIPA et de l'ambassade italienne à Beyrouth.

Nowara est conçu pour animer un débat au niveau national afin de renforcer le mouvement de lobby en faveur de la promotion de l'agriculture des zones rurales du pays en y associant la société civile et les organisations professionnelles. Ce qui est très important aussi, c'est que l'Observatoire Nowara est considéré comme un outil de dissémination des politiques du ministère de l'Agriculture et de promotion d'initiatives capables d'accompagner l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes. A ce titre, les participants de la table ronde ont recommandé que les autorités gouvernementales soutiennent Nowara pour en pérenniser la présence et l'action. Il a été aussi souligné la nécessité d'utiliser le modèle Nowara en vue d'établir des structures similaires dans d'autres pays et, partant, de créer un réseau d'expérience parmi les pays Méditerranéens et arabes. Enfin, pour nombre de petits producteurs femmes Nowara est une institution de référence, la seule à défendre leur cause, à les accompagner et à servir de passerelle entre elles et les décideurs politiques.

**Entretien conduit par le CIHEAM-IAM Bari**

## Interview

### Faouzia SLAMA

Directrice Générale de la Générale Industrielle Alimentaire Slama (GIAS) et Présidente de la Chambre nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), Tunisie

#### Q : Pourriez-vous rappeler les principales étapes du parcours de votre entreprise ?

C'est en 1984 que j'ai créé avec mon mari comme associé, la Générale Industrielle Alimentaire Slama (GIAS) avec un investissement de 500 000 dinars tunisiens et la création de 20 emplois, grâce à un financement Foprodi (Fonds de promotion de la décentralisation industrielle). Le Foprodi est un crédit personnel accordé aux diplômés et cadres supérieurs pour réaliser des projets dans des zones éloignées de Tunis, dans le souci d'encourager la décentralisation industrielle. En 1986 ma société est entrée en production avec la reconstitution et le conditionnement de beurre sous la marque commerciale « Le Rif ». En 1993 nous avons lancé la fabrication de la margarine sous la marque commerciale « Goldina ».

En 1995, et avec l'ouverture de l'économie tunisienne, la GIAS fut sélectionnée comme entreprise pilote du Programme National de mise à niveau. Depuis cette date, elle a enchaîné les programmes de mise à niveau qui ont permis, surtout à partir de l'année 2000, de lancer de nouveaux produits notamment des ingrédients et des préparations alimentaires pour la boulangerie, la pâtisserie et la ménagère (améliorants, pâte à glacer, fondant, nappage, crèmes pâtisseries, levure pâtisserie, cake, cookies fondantes...) sous la marque commerciale "Vanoise". Le dernier programme de mise à niveau, entamé en 2007, a ouvert à la GIAS de nouveaux horizons. En effet, elle a conclu un partenariat industriel important et efficace avec Kraft Food International pour la fabrication des boissons instantanées Tang. Les investissements matériels et immatériels dans le cadre de ces programmes de mise à niveau ont notamment permis de moderniser les équipements de production, d'introduire des technologies de pointe, d'optimiser l'environnement du travail, d'informatiser plusieurs processus de production, d'améliorer la qualité des produits et la maîtrise des coûts, d'explorer de nouveaux marchés à l'export et de renforcer nos marques grâce à la communication et l'innovation. En parallèle, avec la mise à niveau industrielle, la GIAS s'est orientée vers les certifications de qualité ISO 9000 v2002 (production), ISO 14000 (environnement) et 22000 (santé et sécurité de travail). Avec un capital de plus de 8 millions de dinars tunisien, la GIAS réalise actuellement un chiffre d'affaires de plus de 48 millions de dinars tunisiens. La société emploie aujourd'hui environ 500 personnes avec un taux d'encadrement de 25%.

#### Q : Comment traitez-vous les questions relatives à la qualité sanitaire et gustative de vos produits et aux normes internationales ?

A la GIAS, la stratégie repose sur trois axes qui font la force de nos marques : innovation, qualité et communication. C'est ainsi que dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « Horizon 2011 », la GIAS a engagé une politique soutenue et rigoureuse de gestion et de management et a pu ériger la qualité totale en véritable culture d'entreprise portée par des équipes multidisciplinaires.

Elle assume pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la satisfaction de ses clients, la salubrité de ses produits et la sécurité du consommateur, la préservation de son environnement ainsi que la sécurité et la santé de son personnel. Pour ce faire, elle a mis en place un Système Intégré de Management par la Qualité Totale permettant de développer ses performances en termes de qualité, de sécurité des aliments, d'environnement et de santé et sécurité au travail. Cette démarche a permis de certifier le système de management de l'entreprise et d'assurer sa conformité aux exigences des standards internationaux : ISO 9001 v2008 ; ISO 22 000 v 2005, ISO 14 001 v 2004 et OHSAS 18 001 v 2007.

Grâce à ce système de qualité, l'entreprise a obtenu en 2010 le Prix du Président de la République, pour la Promotion de la Qualité, ce qui représente pour nous de nouveaux challenges et responsabilités. Le souci demeure toujours et encore celui d'améliorer nos performances, gagner le pari de la compétitivité et de nous imposer davantage sur les marchés intérieurs et extérieurs en tant qu'entreprise 100% tunisienne. Le résultat de cette démarche ne s'est pas fait attendre : aujourd'hui, le GIAS exporte plus de 35% de sa production, notamment en Afrique, au Maghreb et au Moyen-Orient.

### Prix de thèse 2009 du CIHEAM

Le Conseil  
d'administration du  
CIHEAM, lors de sa  
123<sup>ème</sup> réunion tenue à  
Paris le 11 juin 2010  
après avoir entendu le  
président du Comité  
scientifique consultatif, a  
décidé d'attribuer le prix  
de la meilleure thèse  
Master of Science du  
CIHEAM pour l'année  
2009 à Mr Mohamed  
FRIKHA (Tunisie),  
étudiant à IAM  
Zaragoza.

Son travail de  
recherche, intitulé  
« Influence of some  
nutritional factors on  
productive performance  
and digestive tract in  
commercial Brown-egg  
laying pullets », a été  
mené sous la direction  
du Pr. Gonzalo Gonzalez  
Mateos.

Il est possible d'accéder  
aux meilleures thèses  
2009 réalisées par des  
étudiants des IAM sur  
le site Internet du  
CIHEAM, à la rubrique  
« Recherche ».

[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

### IAM Zaragoza

Le 7ème Séminaire International du Sous Réseau FAO-CIHEAM sur les Systèmes de Production Ovins et Caprins, intitulé "Durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes de production ovins et caprins" se tiendra à l'IAMZ du 10 au 12 novembre 2010.

L'objectif de ce séminaire est de promouvoir la discussion et l'échange entre scientifiques et acteurs techniques travaillant sur les systèmes de production des petits ruminants, afin de proposer des méthodologies d'analyse de la durabilité de ces systèmes, présenter des cases d'étude et proposer des stratégies d'amélioration pour affronter sa survie et son évolution dans un contexte difficile.

Pour en savoir plus consultez le site web du séminaire :

[www.iamz.ciheam.org/sg2010/index.htm](http://www.iamz.ciheam.org/sg2010/index.htm)

#### **Q : Quelle position occupent les femmes dans votre entreprise et comment leur formation est-elle assurée ?**

Les femmes occupent une proportion importante dans l'entreprise. Nous avons des femmes qui occupent même des postes de responsabilité dont notamment le Directeur de Marketing, le Directeur de Développement et Recherche ou le Directeur des Ressources Humaines. Leur formation se fait soit au sein de l'entreprise soit selon un programme de formation préétabli. Nous investissons énormément dans la formation de notre personnel afin qu'il soit toujours capable de décider, d'opter pour les meilleurs choix, d'innover et d'assumer ses responsabilités avec conviction.

#### **Q : Quels enseignements tirez-vous des liens que vous avez tissés avec des partenaires étrangers ?**

Depuis sa création et particulièrement avec l'ouverture de l'économie tunisienne, nous avons adopté à la GIAS, une attitude proactive pour construire des partenariats durables dans les pays voisins. C'est ainsi que nous avons tissé dans la région du sud de la Méditerranée des liens très étroits avec des partenaires en Libye, en Egypte, en Jordanie, au Liban et tout récemment en Algérie. Ces partenariats basés sur la confiance et la pérennité ont permis d'aboutir au développement de nos activités, dont par exemple l'acquisition en Tunisie, avec le partenaire libyen, de l'activité des glaces alimentaires de Nestlé.

#### **Q : En tant que présidente de la Chambre nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), vous pourriez nous dire quelles sont les principales activités des entreprises agricoles et agroalimentaires tunisiennes dirigées par des femmes ?**

Je dirais que les principales activités s'orientent vers l'huilerie, la biscuiterie, la fabrication de jus de fruits, le conditionnement des tomates, des dattes, du miel ainsi que le conditionnement des produits du terroir et des produits biologiques.

#### **Q : En quoi les entreprises agricoles et agroalimentaires installées sur la rive nord de la Méditerranée peuvent-elles être utiles aux femmes travaillant dans des entreprises similaires en Tunisie ?**

En Tunisie, comme partout dans les pays du Sud de la méditerranée, nous avons besoin de partenariats réels, durables et efficaces. Nous avons besoin de créer des joint-ventures qui vont nous permettre d'importer du savoir-faire et de découvrir de nouveaux procédés, de nouvelles expériences, de nouvelles idées capables de générer des richesses et de créer de nouveaux postes d'emploi particulièrement dans l'agriculture biologique et la transformation des produits agricoles biologiques, secteur qui connaît actuellement un développement important en Tunisie.

Ces relations de partenariat peuvent également viser l'intégration de la femme rurale qui joue un rôle important dans le processus de développement régional du pays. Les femmes sont souvent associées aux projets de développement intégrés engagés dans les régions afin de les aider à avoir de meilleures conditions de vie, et de leurs garantir les moyens d'épanouissement et de libération financière. Cuniculiculture, apiculture, élevage de volailles, élevage laitier, artisanat et petits métiers : ce sont toutes des activités ouvrant à la femme rurale des horizons pour mieux participer au processus économique et pour y être mieux intégrée.

**Entretien conduit par Hassane TLILI**

Journaliste spécialiste des questions agricoles et environnementales

## Publications

**OECD/FAO**, *Agricultural Outlook 2010-2019*, Paris, Rome, 2010.

**Ringler C., Biswas A.K., Cline S.A.**, *Global change: impacts on water and food security*, Water Resources Development and Manager, Berlin, Springer, 2010.

**Imache A., Hartani T., Bouarfa S. et Kuper M.**, *La Mitidja 20 ans après. Réalités agricoles aux portes d'Alger*, Alger, Alpha, 2010.

**Blondel J., Aronson J., Bodiou J.-Y., Boeuf G.**, *The Mediterranean region: biological diversity in space and time*. Oxford, Oxford University Press, 2010.

**UNCTAD**, *Economic Development in Africa Report 2010. South-South Cooperation: Africa and the New Forms of Development Partnership*, Geneva, June 2010.

**UNCTAD**, *World Investment Report 2010. Investing in a low-carbon economy*, Geneva, July 2010.

**Doré T. et Réchauchère O. (dir.)**, *La question agricole mondiale. Enjeux économiques, sociaux et environnementaux*, Paris, La Documentation française, 2010.

**Tabet-Aoul M.**, *Développement et environnement au Maghreb. Contraintes et enjeux*, Québec, Université Laval, Institut québécois des hautes études internationales, juillet 2010.

**Daniel S. and Mittal A.**, *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation In Global Land Grabs*, Oakland, The Oakland Institute, 2010.

**Ayeb H.**, *La crise de la société rurale en Egypte : La fin du fellah ?*, Paris, Ed Khartala, 2010.

**Hervieu B., Mayer N., Muller P., Purseigle F. et Rémy J.**, *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Les Presses de Sciences Po, Paris, juin 2010.

## Agenda

### 10-12 novembre 2010 – Zaragoza (Espagne)

Séminaire sur les systèmes de production ovins et caprins organisé par l'IAM Zaragoza en partenariat avec la FAO

### 15-18 novembre 2010 – Coimbra (Portugal)

6<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la recherche sur les feux de forêts organisée par l'Association portugaise pour le développement de l'aérodynamique industrielle (ADAI)

### 18-19 novembre – Bruxelles (Belgique)

Congrès CIAA : la vision de l'Industrie européenne d'aliments et boissons pour 2020

### 29 Novembre – 3 décembre 2010- Tunis (Tunisie)

5<sup>ème</sup> édition du Congrès International Geotunis sur l'utilisation des SIG et de télédétection pour le développement durable

### 30 Novembre – 3 décembre 2010 – Marseille (France)

Colloque "Observer et s'adapter aux changements climatiques en forêt méditerranéenne" (1er séminaire du projet de coopération européenne « For Climadapt ») coordonné par l'AIFM

### 13-14 décembre 2010 – Le Caire (Egypte)

Colloque international « Innovations et développement dans les pays méditerranéens » organisé par le GDRI DREEM avec la participation du FEMISE et de l'Economic Research Forum (ERF)

### 13-18 décembre 2010 – Oued Souf (Algérie)

Le 1er Khaïma arabe de l'agriculture et des industries agroalimentaires "Arabe agro export" se tiendra sous le slogan "tous pour la sécurité alimentaire"

Plus d'informations sur ces événements et l'agenda à venir en Méditerranée sur :  
[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org) – Observatoire – Agenda

## Rénovation du site Internet du CIHEAM

Dans la recherche d'une politique de communication toujours plus performante, le CIHEAM inaugurerait prochainement son nouveau site Internet.

L'objectif est notamment de faciliter l'accès des visiteurs aux informations sur les activités de formation, de recherche et de coopération menées par le CIHEAM et ses instituts, ainsi qu'aux contenus des publications et de l'Observatoire, deux rubriques clés où on peut retrouver des analyses et des données sur les agricultures du monde méditerranéen.

Le site sera entièrement bilingue (anglais, français).

[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

## Site Internet du CIHEAM

### *Dernières publications majeures*

#### **Notes d'analyse du CIHEAM**

- *Indications géographiques et marques territoriales agricoles et agroalimentaires dans l'espace euro-méditerranéen*, par Hélène Ilbert et Jean-Louis Rastoin, n°60, septembre 2010.
- *L'actualité agricole en Méditerranée. Mai-juin 2010*, CIHEAM, n°59, juillet 2010.

#### **Notes d'alerte du CIHEAM**

- *Paupérisation de la paysannerie égyptienne*, par Pierre Blanc, n°68, septembre 2010.
- *Pauvreté et niveau de vie de la population rurale en Tunisie*, par Riadh Béchir, n°67, août 2010.

#### **NewMedit**

- Synthèse du numéro 02/2010 de la revue, juin 2010.

#### **Lettre de veille du CIHEAM**

- Lettre de veille n°13, « Alimentation, nutrition et santé en Méditerranée », printemps 2010.

#### **Options Méditerranéennes**

- *La reconexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement ?*, Henri Regnault (ed), Options Méditerranéennes, Série A, N° 90, CIHEAM-IAMM, Montpellier : 2010.

#### **Revue de presse**

- Revue de presse juillet - août 2010. Les actualités sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement en Méditerranée, CIHEAM, septembre 2010.

\* \* \* \*

## Site Internet et Observatoire du CIHEAM

Instruments d'analyse et de débat  
sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée

**[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)**

### La Lettre de veille

Chaque trimestre,  
le CIHEAM publie sa  
Lettre de veille  
en anglais et  
en français.

Le prochain  
numéro paraîtra  
en décembre 2010  
et portera  
sur le commerce  
agricole et la  
libéralisation des  
échanges en  
Méditerranée.

Pour recevoir  
la Lettre de veille, écrire  
à  
[abis@ciheam.org](mailto:abis@ciheam.org)